

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

visant à

**exposer le cadre neuchâtelois de l'enseignement des langues nationales et étrangères, informer quant à l'avancement d'un plan d'action pour améliorer cet enseignement durant l'école obligatoire et classer les motions 01.135 et 08.157 ainsi que les postulats 18.209 et 18.210**

(Du 8 juillet 2019)

---

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

**RÉSUMÉ**

*En mars 2004, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a adopté une stratégie nationale pour le développement de l'enseignement des langues dont les éléments ont été repris dans l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS).*

*L'enseignement des langues à l'école obligatoire dans le canton de Neuchâtel s'appuie sur les éléments de la stratégie de 2004, sur les dispositions du concordat HarmoS ainsi que sur leur concrétisation en objectifs nationaux de formation, adoptés par la CDIP en 2011. Ainsi, depuis l'année scolaire 2013-2014, nos élèves apprennent l'anglais à partir de la 7<sup>e</sup> année, alors qu'ils apprennent l'allemand à partir de la 5<sup>e</sup> année et ceci depuis l'année scolaire 2002-2003. Ils répondent aux objectifs de formation HarmoS fixés pour chacune de ces langues.*

*Ce rapport fait suite aux nombreuses démarches entreprises au cours des dix-sept dernières années dans le domaine de l'enseignement des langues au niveau cantonal, qu'il s'agit aujourd'hui d'améliorer. Ce rapport fait également suite aux motions 01.135 « Promotion économique et scolarité : création d'un cursus scolaire français-anglais » du 20 juin 2001 et 08.157 « Un accès au bilinguisme pour tous » du 30 avril 2008, ainsi qu'aux postulats 18.209 « Pour une sensibilisation au suisse-allemand en fin de scolarité obligatoire » et 18.210 « Pour que Neuchâtel redevienne exemplaire en LCO », du 6 novembre 2018.*

*Le Conseil d'État présente ici son plan d'action pour l'amélioration de l'enseignement de l'allemand et de l'anglais, en tenant compte du retour de la consultation y relative menée en 2016, notamment auprès des différents partis politiques de votre Autorité. De plus, il propose de classer les motions et les postulats susmentionnés.*

*En tant que canton officiellement monolingue, Neuchâtel peut innover dans un domaine qui compte comme l'une des voies d'avenir pour l'enseignement des langues en proposant principalement une offre d'enseignement bilingue français-allemand par immersion précoce, dès le début de la scolarité obligatoire ainsi qu'en visant une augmentation conséquente des échanges linguistiques dès le début du cycle 2.*

## **1. INTRODUCTION**

Votre conseil a accepté les motions 01.135 et 08.157 ainsi que les postulats 18.209 et 18.210. Nous vous rappelons ci-après leurs teneurs :

### **01.135**

20 juin 2001

#### **Motion groupe libéral-PPN**

#### **Promotion économique et scolarité : création d'un cursus scolaire français-anglais**

*Les efforts faits par le service de la promotion économique pour favoriser l'implantation d'entreprises étrangères dans le canton de Neuchâtel semblent souvent contrecarrés par l'absence de structures scolaires permettant aux collaborateurs et cadres de ces sociétés de maintenir leurs enfants dans un cursus scolaire anglophone.*

*Trop souvent la décision d'élire le lieu de résidence paraît dépendre des prestations offertes, notamment pour les enfants.*

*Si certaines infrastructures sont inexistantes ou ne correspondent pas à la demande, les entreprises peuvent être amenées à proposer à leurs collaborateurs un domicile externe au canton, avec des conséquences sur l'économie des communes et du canton.*

*L'image du cursus scolaire semble être l'un des éléments déterminants dans l'évaluation comparative du site d'implantation. Il convient d'étudier si et comment la présence d'écoles anglophones sur le Littoral lémanique ou à Berne contribue à l'attractivité et au succès de la promotion économique de ces régions.*

*Le groupe libéral-PPN demande au Conseil d'État d'examiner les besoins des cadres étrangers, et d'étudier la faisabilité d'un programme pédagogique bilingue français-anglais du niveau – 2 au lycée. Les enseignements des maturités bilingues introduites dans le canton, ainsi que les expériences réalisées dans d'autres cantons, seront intégrés à la réflexion. Une éventuelle intervention de l'Etat, soit par l'utilisation de structures déjà existantes ou la mise à disposition d'infrastructures, sera également prise en considération, de même que les éventuelles synergies avec des écoles internationales existantes.*

*Cet enseignement devrait être compatible avec le retour des élèves dans leur pays d'origine. Il convient d'examiner si la possibilité de suivre cet enseignement doit également être offerte aux enfants résidant de manière permanente dans le canton.*

*L'étude comprendra, cas échéant, une évaluation des moyens supplémentaires – et donc des coûts – qu'engendrerait la mise en place d'une telle prestation. Il s'agira en particulier d'évaluer :*

*quels seraient les besoins en formation complémentaire des enseignant-e-s et comment ils pourraient être satisfaits ;*

*–quel matériel pédagogique nouveau serait requis pour garantir un enseignement bilingue de qualité (achat de livres, élaboration de cours, etc.) et qui en supporterait les frais ;*

*–quels allègements pourraient être concédés au programme et/ou à l'horaire des élèves inscrits dans cette filière bilingue.*

*L'image du canton et sa volonté de renforcer son économie en seraient ainsi valorisées, en répondant à cette demande.*

*Signataires : M. Surdez, B. Matthey, J.-M. Jeanneret, J.-M. Haefliger, M. Amstutz, M. Barben, V. de Montmollin, P. Castella, T. Humair, O. Mauler, Ph. Bauer, J. Martin, A. Obrist, N. Aubert, E. Bernoulli, J. Walder, J.-C. Baudoin, O. Haussener, R. Burkhard, L. Amez-Droz et Ch. Häsler.*

**08.157**

30 avril 2018

**Motion Caroline Gueissaz, Raphaël Comte, Doris Angst et Johanne Lebel Calame**

**Un accès au « bilinguisme pour tous »**

*À l'heure où la diversité de la formation est mise en exergue, à l'heure où la mobilité des étudiants est encouragée et favorisée par le système de Bologne et à l'heure où la libre circulation des personnes et celle de la reconnaissance des diplômes se concrétisent, le défi qui attend les élèves, bientôt futurs apprentis ou étudiants, puis acteurs du marché du travail est celui du multilinguisme.*

*Au plan européen, une journée européenne des langues a lieu tous les ans en septembre depuis 2001. En Suisse le Forum du bilinguisme existe depuis 1996 à Bienne, ville bilingue par excellence. Le multilinguisme est une valeur essentielle pour notre pays, car il permet à la fois de tirer profit de la diversité culturelle (ouverture, acquisition de compétences multiples etc.) et de favoriser les perspectives de carrières professionnelles. L'apprentissage précoce des langues est un atout pour les enfants. L'accord HarmoS va d'ailleurs dans ce sens, préconisant l'apprentissage de l'allemand au plus tard en 3<sup>e</sup> primaire actuelle.*

*Dans cette perspective, il faut amener les enfants à relever ce défi et donc leur donner la possibilité, dès leur plus jeune âge, d'apprendre une autre langue que celle maternelle. Pour ce faire, il faut plus qu'une initiation, mais une immersion. Tenant compte de la particularité de notre pays, l'accessibilité à tous les enfants francophones à l'allemand, notre première langue nationale, doit devenir une priorité. Le réservoir d'enseignants maîtrisant l'allemand existe dans notre pays, de mesures d'encouragement à la mobilité sont à encourager.*

*Au vu du nombre important d'élèves allophones dans notre canton, qui ont eu déjà cette ouverture au bilinguisme, il est essentiel que les enfants, uniquement francophones, aient aussi accès à cette ouverture.*

*La présente motion demande au Conseil d'État l'élaboration d'une stratégie en matière de bilinguisme en y intégrant :*

*–un état des lieux de l'efficacité de l'enseignement actuel de l'allemand ;*

- *compte tenu des avantages reconnus de l'apprentissage par immersion :*
- *un recensement des compétences germanistiques des enseignants ;*
- *un recensement des mesures d'encouragement à la mobilité des enseignants maîtrisant l'allemand et de leurs résultats ;*
- *une étude de faisabilité de l'enseignement de l'allemand par immersion à l'horizon 2012, par une modification du plan d'études neuchâtelois.*

*Les situations particulières d'enfants en difficulté d'apprentissage sont naturellement à intégrer dans cette réflexion.*

*Cosignataires: H.-B. Chantraine, O. Haussener, Ph. Gnaegi, B. Hurni, B. Nussbaumer, L. Renzo, Pierrette Erard, C. Borel, A. Laurent, R. Egger, A. Houlmann, G. Spoletini, F. Montandon, P.-L. Denis, C. Darcey, J.-F. de Montmollin, D. Humbert-Droz, F. Monnier, M. Barben, E. Bernoulli, F. Bigler, S. Robert, C. Hostettler, M. Erb, P.-A. Steiner, L. Iff, V. Blétry-de Montmollin, Ch. Häsler, E. Berthet, C. Guinand, R. Tanner, Ph. Haeberli, N. Stauffer, J.-B. Wälti, M.-A. Nardin, T. Perrin, B. Keller, P. Sandoz, C. Boss, R. Tschanz, M.-A. Bugnon, B. Courvoisier, D. Haldimann, J.-L. Gyger, K.-F. Marti, P.-A. Storrer, J.-Ch. Legrix, J.-C. Pedroli, M.-F. Monnier Douard, J.-D. Blant, P.-A. Thiébaud, P. Herrmann, V. Pantillon et L. Debrot.*

#### **18.209**

6 novembre 2018

#### **Postulat Daniel Ziegler**

#### **Pour une sensibilisation au suisse-allemand en fin de scolarité obligatoire**

*Le Conseil d'État est prié d'étudier l'opportunité d'introduire en fin de scolarité un cours de sensibilisation au suisse-allemand dans le cadre de l'enseignement de l'allemand.*

*On sait l'importance de la compréhension du suisse-allemand dans bon nombre de métiers et d'entreprises actives sur le plan national.*

*Dès lors, il pourrait être intéressant d'offrir, par exemple aux élèves de 11<sup>e</sup> HarmoS ayant choisi une option préprofessionnelle, la possibilité de suivre, durant un semestre, une leçon hebdomadaire de compréhension du suisse-allemand. Cet enseignement pourrait déboucher sur un échange ou un séjour linguistique outre-Sarine.*

*Genève a déjà introduit de tels cours, l'Université de Fribourg a, quant à elle, développé une méthode.*

*Signataire : D. Ziegler*

#### **18.210**

6 novembre 2018

#### **Postulat Daniel Ziegler**

#### **Pour que Neuchâtel redevienne exemplaire en LCO**

*Le Conseil d'État est invité à s'aligner sur les cantons les plus avancés dans la reconnaissance et l'encouragement des cours de langue et de culture d'origine (LCO) durant la scolarité obligatoire.*

*Le canton de Neuchâtel était à l'origine un canton pilote dans la reconnaissance et l'encouragement des cours LCO. Or, depuis quelques décennies, il s'est largement reposé sur ses lauriers. D'autres cantons l'ont dépassé, notamment en tenant compte des notes LCO pour les élèves sur le bilan en fin d'année scolaire.*

*Dès lors, le DEF est invité à s'inspirer des cantons aujourd'hui en pointe, voire, pourquoi pas, à innover.*

*Signataire : D. Ziegler*

Les motions 01.135 et 08.157 sont traités au chapitre 4.

Les postulats 18.209 et 18.210 sont traitées au chapitre 5.

## **1.1. Historique**

Le projet de rapport intitulé « Concept cantonal de l'enseignement des langues » et utilisé pour la consultation menée en mars 2016, définit les décisions et les stratégies nationales, romandes ainsi que cantonales en lien avec l'enseignement des langues et plus particulièrement en lien avec l'enseignement de l'allemand et de l'anglais. Il illustre la situation cantonale en mettant l'accent sur le cursus standard de l'élève à l'école obligatoire, l'enseignement des langues dans les filières du secondaire 2 (S2), les possibilités d'échanges linguistiques et les cursus particuliers, notamment liés à l'enseignement de l'allemand par immersion précoce. Les constats quant aux problématiques existantes y sont présentés ainsi que les perspectives d'avenir pour une amélioration de l'enseignement des langues au niveau cantonal, à court, moyen et long termes. Finalement, un plan d'action y est proposé.

Les principaux constats et perspectives décrits dans le projet de rapport susmentionné, de même que les objectifs cantonaux (visées et plan d'action), sont résumés ci-après. Il en est de même de l'état des lieux actuel lorsque la situation a évolué depuis mars 2018.

### **1.1.1. Constats relevés dans le document mis en consultation en mars 2016**

#### **1.1.1.1. Constats quant au marché du travail**

Une personne bilingue a plus de chance qu'une personne monolingue sur le marché du travail. En Suisse romande, la connaissance de l'allemand rapporterait une plus-value salariale plus importante encore que la connaissance de l'anglais. De nombreuses entreprises locales recherchent des personnes maîtrisant l'allemand et/ou l'anglais.

Il convient de miser entre autres sur l'apprentissage des langues pour favoriser l'engagement des jeunes neuchâtelois-e-s dans les entreprises locales et diminuer le taux de chômage.

#### **1.1.1.2. Constats quant à l'approche pédagogique**

Le domaine « Langues » du Plan d'études romand (PER) regroupe le français, l'allemand et l'anglais. Il représente 31% du PER selon les pourcentages minimaux prédéfinis par domaines par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Il prévoit les grandes finalités qui permettent de concevoir un enseignement prenant en compte les aspects essentiels de l'apprentissage des langues, à savoir la capacité à communiquer (production et compréhension de l'oral et de l'écrit),

l'utilisation de la langue dans le respect des règles et des normes (fonctionnement de la langue), la découverte des aspects culturels et l'ouverture aux langues. Avec l'arrivée du PER, l'enseignement des langues a subi d'importantes modifications puisqu'il préconise une approche communicative. Le fonctionnement de la langue inclut le vocabulaire, l'orthographe, la phonologie, la conjugaison, la grammaire et la syntaxe. Ces éléments doivent toujours servir à l'utilisation de la langue dans des situations de communication. Le vocabulaire et la grammaire sont ainsi travaillés en contexte.

Les travaux menés avec les enseignant-e-s d'anglais et d'allemand dans les différents groupes de travail conduits par le service de l'enseignement obligatoire (SEO) ont permis de constater que la nouvelle approche communicative a de la difficulté à s'implanter et que le SEO doit assurer un suivi attentif des modifications à mettre en œuvre pour que l'enseignement se fasse selon cette approche.

#### *1.1.1.3. Constats quant aux échanges*

Lors des échanges, les élèves s'accueillent réciproquement et se servent mutuellement de mentors. Plongé-e-s dans les milieux culturel et linguistique de la langue cible, ils-elles comprennent l'utilité de la discipline enseignée et ont une attitude positive face à celle-ci.

Selon les statistiques cantonales, seuls 8% des élèves neuchâtelois-es du cycle 3 se déplacent dans le cadre d'un échange linguistique (durant l'année scolaire 2018-2019, cela correspondrait à 490 élèves sur les 5'743 élèves du cycle 3 recensés en octobre 2018). Ce faible pourcentage est lié au manque de possibilités d'échanges « clés en main », ne nécessitant pas de démarches administratives. Pour augmenter ce pourcentage, il faudrait d'une part, augmenter le taux d'activité, à hauteur de 40% d'équivalent plein temps (EPT), de la personne chargée de la coordination cantonale qui est pour l'école obligatoire actuellement de 14% et d'autre part, disposer d'un budget pour favoriser les échanges, voire permettre à certain-e-s élèves de faire une année linguistique en Suisse alémanique, après l'école obligatoire.

Chaque élève devrait correspondre avec un-e élève alémanique dès la 6<sup>e</sup> année, soit dès la 2<sup>e</sup> année de l'enseignement de l'allemand. De plus, chaque élève devrait se rendre en Suisse alémanique au moins un jour par année dès le début du cycle 2 et effectuer un échange par année durant le cycle 3. Dans l'idéal, chaque élève devrait avoir eu l'opportunité d'effectuer au moins un échange d'une semaine complète durant le cycle 3.

Concernant l'anglais, idéalement, il faudrait que chaque élève puisse correspondre avec un élève anglophone dès la 8<sup>e</sup> année, soit dès la 2<sup>e</sup> année de l'enseignement de l'anglais.

#### *1.1.1.4. Constats quant aux projets d'immersion*

Pour renforcer l'apprentissage de l'allemand, dès l'année scolaire 2011-2012, des classes d'enseignement de l'allemand par immersion précoce ont été mises en place, en commençant par des classes de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>e</sup> années, dans le cadre d'une expérimentation pilote intitulée « PRIMA », touchant les communes de La Chaux-de-Fonds, de Cornaux, de Neuchâtel et de Val-de-Ruz. Les classes concernées sont indiquées ci-après en tant que classes PRIMA.

L'Office fédéral de la culture (OFC) subventionne le projet PRIMA depuis sa mise en place. De 2011 à 2013, un suivi scientifique a été assuré par des entités externes. Un nouveau suivi scientifique a été déployé sur tout le cycle 2 (de août 2015 à juillet 2019). Il vise à définir les compétences développées par les élèves des classes PRIMA en rapport avec les élèves des autres classes, afin de déterminer l'efficacité du concept, en évaluant les

compétences disciplinaires et les capacités transversales des élèves (collaboration, stratégies d'apprentissage, démarche réflexive, etc.).

Les élèves des classes PRIMA ont l'opportunité de devenir bilingues sans recourir à une école privée. Les classes PRIMA ne sont pas des classes d'élites, mais des classes pilotes devant permettre, à terme et progressivement, une extension du concept à tous les centres scolaires du canton de Neuchâtel. Ainsi, des travaux doivent être menés avec une visée à 15 ans. Il s'agit de travailler avec la Haute école pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE) pour former des enseignant-e-s d'école primaire bilingues français-allemand et engager des enseignant-e-s suisses alémaniques ou permettre des échanges dans le cadre d'un partenariat.

Rappelons ici que depuis 2003, des expériences d'enseignement par immersion (EPI) sont également en cours en fin de cycle 3. L'enseignement d'une partie des disciplines dites non linguistiques se fait en allemand. La langue est un moyen de communication et non un objet d'étude. Ces expériences concernent chaque année 30 à 40 élèves du centre scolaire régional Les Cerisiers (CSRC) et du centre scolaire du Bas-Lac de l'école obligatoire de la région de Neuchâtel (éorén-B).

### **1.1.2. Perspectives et objectifs selon le document mis en consultation en mars 2016**

Selon le projet de rapport mis en consultation, il s'agit de miser au niveau cantonal sur l'apprentissage de l'allemand en premier lieu, sans toutefois négliger l'anglais. Pour cela, il faudrait garantir l'accès à des classes PRIMA à toutes et à tous les élèves qui le souhaitent, accroître le nombre d'échanges et améliorer l'enseignement traditionnel des langues, en tenant compte des avancées de la recherche et en s'assurant que l'enseignement des langues se fasse selon le PER.

L'introduction des nouveaux moyens d'enseignement romands (MER) doit permettre une mise en adéquation avec l'approche pédagogique préconisée par le PER pour viser notamment le développement des compétences de communication. Le SEO doit veiller à l'application du PER et suivre les modifications à implanter en lien avec la rénovation du cycle 3 ainsi qu'avec l'introduction des nouveaux MER aux cycles 2 et 3. Des rencontres avec les enseignant-e-s ainsi que des formations spécifiques seront organisées.

Les discussions avec la HEP-BEJUNE doivent être poursuivies quant à la mise en place de la formation bilingue et pour améliorer les compétences des enseignant-e-s. Il convient aussi de favoriser les stages linguistiques en Allemagne pour les futur-e-s enseignant-e-s, ainsi que les échanges d'enseignant-e-s. De plus, il faut mettre l'accent sur les échanges et accroître leur nombre. Ceci implique en premier lieu l'augmentation du taux d'engagement de la personne chargée de la coordination des échanges au niveau cantonal. Finalement, les écoles devraient utiliser le Portfolio européen des langues (PEL) dès le cycle 2.

Le document mis en consultation présente des visées à court terme qui consistent notamment dans l'amélioration de l'enseignement des langues selon le PER par un suivi du personnel enseignant et par une offre de formation continue spécifique, dans la poursuite de l'expérimentation PRIMA au cycle 2 ainsi que dans l'augmentation des échanges linguistiques. Les visées à moyen terme consistent dans la poursuite de l'augmentation des échanges, alors que les visées à long terme sont notamment axées sur une extension considérable des classes PRIMA.

Finalement, le document de mars 2016 propose un plan d'action composé des 6 mesures suivantes :

1. améliorer l'enseignement des langues par une mise en pratique systématique des méthodes d'enseignement préconisées au plan cantonal et par le PER ;
2. généraliser les échanges linguistiques dès le cycle 2 et les renforcer au S2 ;
3. poursuivre l'expérimentation de l'enseignement de l'allemand par immersion précoce au cycle 2 et le suivi scientifique y relatif ;
4. étendre les classes PRIMA aux cycles 1 et 2 à tous les centres scolaires ;
5. offrir 10 places pour une année linguistique après l'école obligatoire (12<sup>e</sup> année) ;
6. utiliser le PEL dès le début du cycle 2 et sur tout le restant de la scolarité.

### **1.1.3. Évolution depuis la consultation de mars 2016**

#### **1.1.3.1. Approche pédagogique**

Depuis 2016, les travaux menés avec les chef-fe-s de file d'allemand et d'anglais (cycle 3) ont permis aux enseignant-e-s de s'approprier progressivement la nouvelle approche communicative. Des travaux allant dans le même sens ont été réalisés - et se poursuivent - dans le cadre des formations continues organisées par la HEP-BEJUNE en lien avec l'introduction des nouveaux MER d'anglais et d'allemand, aussi bien au cycle 2 qu'au cycle 3. Le SEO continuera de porter une attention particulière au déploiement de cette nouvelle approche.

La CDIP a émis par ailleurs de nouvelles recommandations relatives à l'enseignement des langues étrangères (langues nationales et anglais) à l'école obligatoire, le 26 octobre 2017. Celles-ci traitent notamment des conditions de l'enseignement des langues étrangères dans les classes. Le SEO continuera de travailler avec les enseignant-e-s de langues pour aller dans le sens de ces recommandations.

#### **1.1.3.2. Échanges linguistiques et mobilité**

Depuis 2016, le SEO a prévu un budget permettant de soutenir et développer les échanges linguistiques à l'école obligatoire.

En automne 2018, dans le cadre d'une première expérience, un budget de 3'500 francs a été mis à disposition de chaque centre scolaire, pour encourager des projets d'échanges linguistiques et de mobilité, en couvrant des frais ni pris en charge par *Movetia* (l'agence nationale en charge de la promotion des échanges et de la mobilité), ni pris en charge par les centres scolaires, avec un plafonnement de 40 francs par élève. Cette opération sera reconduite pour l'année scolaire 2019-2020 et sera suivie d'un bilan. À noter que la nouvelle structure du cycle 3, depuis la rénovation, complexifie la mise en place des échanges par classes. Des solutions sont à l'étude pour que les échanges puissent se développer en tenant compte de la nouvelle structure, par exemple en favorisant les échanges par entités.

De plus, toutes les personnes concernées par l'enseignement des langues au cycle 3 ont été invitées à des rencontres avec les chargées du dossier au SEO et avec un-e membre de l'agence *Movetia*. Les programmes d'échanges linguistiques et de mobilité existants ainsi que les possibilités de soutien et de subventions ont été présentés, de même que le blog y relatif nouvellement réalisé par le SEO.



En outre, grâce au soutien de l'agence *Movetia* et au budget relatif aux échanges prévu par le SEO, 3 enseignantes ont eu la possibilité de réaliser un séjour linguistique de huit semaines en Allemagne en lien avec le projet PRIMA (voir section 1.1.1.4). Neuf enseignant-e-s pourront bénéficier de la même opportunité d'ici à la fin de l'année 2019.

Des projets d'échanges par établissement ont été mis en place à l'école primaire entre le collège des Parcs à Neuchâtel, le collège de Cornaux et le collège de Therwil (Bâle-Campagne). Ce modèle d'échanges impliquant pratiquement toutes les classes d'un établissement est très prometteur et devrait être déployé dans d'autres établissements. Ceci nécessitera toutefois considérablement de temps pour être mis en place dans tous les établissements, compte tenu de leur nombre élevé.

En outre, depuis mars 2016, le postobligatoire s'organise pour apporter un soutien aux étudiant-e-s, aux apprenti-e-s, aux enseignant-e-s ainsi qu'aux directions, afin de mettre en place des expériences linguistiques, culturelles et professionnelles utiles à la formation et à l'insertion professionnelle.

Il faut encore noter que les recommandations relatives à l'enseignement des langues étrangères, adoptées par la CDIP le 26 octobre 2017, préconisent que les cantons soutiennent les établissements, les enseignant-e-s ainsi que les élèves et les classes pour que les élèves participent à des activités d'échanges dans des régions où une autre langue nationale suisse est pratiquée. Elles préconisent également que les cantons encouragent les établissements à organiser pour tous les élèves un programme d'échange, avec ou sans déplacement géographique dans l'autre langue nationale au moins une fois au cours de la scolarité obligatoire.

De plus, le 2 novembre 2017, la Confédération (DEFR et DFI) et les cantons (via la CDIP) ont élaboré une stratégie commune quant aux échanges et à la mobilité qui doivent devenir une composante essentielle de tout parcours éducatif et professionnel. Cette stratégie prévoit qu'au cours de leur formation ou au moment de la transition vers le monde du travail, toutes et tous les jeunes prennent part au moins une fois à une activité d'échange et de mobilité de longue durée.

Par ailleurs, le 28 mars 2019, la CDIP a émis des recommandations d'exécution pour simplifier les processus administratifs entre les cantons et l'organisation des activités d'échanges et de mobilité. Par exemple, pour les élèves de l'école obligatoire qui réalisent un échange linguistique allant jusqu'à un an, les cantons sont incités à ne pas se facturer mutuellement les frais de scolarisation, conformément au modèle déjà en vigueur au postobligatoire. Cette recommandation s'applique également pour les douzièmes années linguistiques.

### *1.1.3.3. Projets d'immersion à l'école obligatoire*

En novembre 2016, le canton de Neuchâtel a reçu le Prix du fédéralisme pour le projet PRIMA.

Durant l'année scolaire 2018-2019, le canton compte 30 classes PRIMA pour 580 élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>e</sup> années. Pour la rentrée d'août 2019, 38 classes PRIMA sont prévues pour près de 750 élèves. En effet, les autorités scolaires du Val-de-Travers ont annoncé l'ouverture de 5 classes PRIMA de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>e</sup> années, alors que les centres scolaires des Terreaux et des Deux-Thielles de l'école obligatoire de la région de Neuchâtel (éorén) continuent d'étendre leurs trois filières sur la verticalité. Les deux années suivantes, nous devrions comptabiliser 44 puis 48 classes PRIMA.

Le déploiement des classes PRIMA au cycle 3 est complexe compte tenu de la structure de ce cycle. Des solutions d'implémentation évolutives et propres à chaque centre sont

actuellement mises en place. Des élèves bilingues français-allemand (natifs) sont nouvellement intégrés dans le concept. Un suivi scientifique sera assuré sur tout le cycle 3 de août 2019 à juillet 2022. Une demande de subvention a été adressée en janvier 2019 à l'OFC pour le déploiement du projet PRIMA sur le cycle 3 et plus particulièrement pour la réalisation de son suivi scientifique. Cette demande a été acceptée en mai 2019.

Depuis mars 2016, des travaux de promotion du projet PRIMA menés au niveau intercantonal permettent de recruter des enseignant-e-s provenant de Suisse alémanique. Aujourd'hui, les postulations d'enseignant-e-s bilingues dépassent les postes à pourvoir. Toutefois, pour étendre le projet avec les personnes en place, des formations de huit semaines en Allemagne ont été organisées (cf. section 1.1.3.2) en 2018 et 2019. La HEP-BEJUNE et la Pädagogische Hochschule (PH) de Berne ont par ailleurs mis en place une filière de formation initiale bilingue qui a accueilli les premiers-ères étudiant-e-s à la rentrée académique 2018-2019. Les personnes ainsi formées arriveront sur le marché du travail en été 2021.

En 2018, des motions en lien avec l'introduction de PRIMA ont été déposées aux législatifs de La Tène et de Cortaillod et des études sont en cours.

Une partie du programme des classes EPI est en voie de révision. Les synergies avec l'arrivée des classes PRIMA de 11<sup>e</sup> année, en août 2021, sont considérées.

## **1.2. Objectifs du présent rapport**

Le présent rapport vise à :

1. mettre en œuvre les décisions et les stratégies intercantionales, romandes et nationales en matière d'enseignement des langues nationales et étrangères. Le canton de Neuchâtel se conforme à la stratégie nationale des langues de 2004 et au concordat HarmoS. Il tient compte des recommandations y relatives d'octobre 2017, ainsi que de la stratégie suisse quant aux échanges et à la mobilité de novembre 2017 ;
2. informer quant au plan d'action mis en œuvre pour améliorer l'enseignement de l'allemand et de l'anglais à l'école obligatoire, au niveau cantonal, en tenant compte du retour de la consultation de 2016 ;
3. classer les motions 01.135 et 08.157 ainsi que les postulats 18.209 et 18.210.

En tant que canton monolingue, Neuchâtel a l'opportunité d'innover dans un domaine qui compte comme l'une des voies d'avenir pour l'enseignement des langues, en proposant une offre d'enseignement de l'allemand par immersion précoce dès le début de la scolarité obligatoire et en misant sur les échanges linguistiques. Les investissements de départ devraient apporter à long terme une plus-value aux neuchâtelois-es et aux entreprises en particulier, tout en augmentant les rentrées fiscales et en diminuant le taux de chômage.

## **2. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION**

Les résultats de la consultation quant au projet de rapport décrit au chapitre 1 sont illustrés et analysés en annexe A (pages 24 à 32).

Sur les 96 réponses reçues, 80 proviennent des enseignant-e-s de langues selon une répartition quasi équitable entre le cycle 2, le cycle 3 et le S2. Sept réponses proviennent des directions d'école, trois des autorités scolaires, deux des syndicats/sociétés

d'enseignant-e-s. La Conférence des directeurs du S2 via le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO), l'Université de Neuchâtel (UNINE), la HEP-BEJUNE, ainsi qu'un parti politique ont également pris position.

La consultation montre un accord aussi bien avec les constats et les perspectives décrites dans le projet de rapport qu'avec les visées à court, moyen et long termes.

Les commentaires principaux exprimés à plusieurs reprises et en lien avec toutes les questions posées, illustrent :

1. une forte inquiétude quant aux moyens financiers de l'État ;
2. une inquiétude considérable quant à la surcharge de travail des enseignant-e-s ;
3. une demande de prioriser les actions à mener ;
4. une demande de formation adéquate pour les enseignant-e-s aussi bien quant à l'enseignement/apprentissage des langues intégré à des contenus scolaires qu'à la formation linguistique en vue d'une extension du projet PRIMA ;
5. des craintes face aux difficultés organisationnelles si le projet PRIMA devait être fortement étendu ;
6. le regret, voire l'incompréhension, quant à la réduction du nombre de périodes d'allemand au cycle 3, en conséquence à l'introduction d'HarmoS au niveau cantonal.

Le retour de la consultation montre un large degré d'accord associé à une considération importante quant aux quatre premiers points du plan d'action proposé dans le document mis en consultation et cités au point 1.1.2 ci-avant. Ces points seront donc priorités.

### **3. OBJECTIFS ET PLAN D'ACTION DU CONSEIL D'ÉTAT**

#### **3.1. Objectifs du Conseil d'État**

Le programme de législature 2014-2017 du Conseil d'État prévoyait un système de formation permettant d'apporter à la place industrielle neuchâteloise les compétences techniques et académiques nécessaires à la poursuite de son développement. Les compétences linguistiques influencent l'intégration dans le marché du travail. Ce programme de législature prévoyait également une meilleure orientation des élèves vers le postobligatoire en lien avec la rénovation du cycle 3 et une baisse des redoublements. Le concept cantonal retenu pour l'enseignement des langues va dans ce sens et fait partie du programme de la législature 2017-2021.

Pour les élèves neuchâtelois-e-s, il s'agit de développer une école qui vise l'excellence. Tenant compte de ce qui précède, les principes suivants sont proposés à l'échelle de notre canton en ce qui concerne les langues nationales et étrangères :

1. viser le bilinguisme français-allemand pour un maximum d'élèves, en allant au-delà de la stratégie nationale qui prévoit l'enseignement d'une deuxième langue nationale au plus tard dès la 5<sup>e</sup> année et d'une autre langue dès la 7<sup>e</sup> année.

Pour cela, il s'agit d'étendre l'enseignement de l'allemand par immersion précoce aux cycles 1, 2 et 3 (enseignement en classes PRIMA) et de développer les échanges linguistiques ;

2. s'assurer d'un enseignement optimal des langues intégré à des contenus scolaires en suivant les nouvelles méthodes d'enseignement conformes au PER.

Il faut donc tout mettre en œuvre pour ouvrir au moins une filière PRIMA dans chaque centre scolaire. Les décisions définitives allant dans ce sens seront validées à moyen terme, suite aux résultats du suivi scientifique mené au cycle 2, puis au cycle 3. Si les résultats sont positifs, il s'agira d'implanter le principe des filières PRIMA dans la loi et d'adapter les programmes de formation de la HEP-BEJUNE pour le degré primaire. Rappelons ici que la filière de formation bilingue de la HEP-BEJUNE et de la Pädagogische Hochschule (PH) de Berne est proposée dès la rentrée académique 2018-2019 et qu'en aval, le canton de Neuchâtel offre une filière de maturité spécialisée pédagogie portant un accent particulier sur l'allemand. L'évaluation des fonctions des enseignant-e-s doit déterminer si le fait d'enseigner en classe PRIMA a une conséquence sur la classe de traitement.

De plus, un accroissement du nombre d'échanges linguistiques doit être assuré à l'école obligatoire et doit être accompagné parallèlement par une augmentation du taux d'engagement de la personne chargée de la coordination cantonale pour les cycles 1 à 3. Il est proposé ici, de passer ce taux de 14% à 40% d'EPT. Un budget de 145'000 francs a déjà été prévu à cet effet par le Département de l'éducation et de la famille (DEF) et ceci dès 2018. Dès 2020, ce budget devrait être utilisé uniquement pour le subventionnement et le soutien des échanges d'élèves, en fonction du bilan qui sera fait à fin 2019. En 2018 et 2019, il a été utilisé partiellement pour financer des formations en Allemagne.

Finalement, il faut s'assurer que l'enseignement des langues se donne dans tous les établissements de l'école obligatoire selon une approche communicative conforme au PER.

Si les principes prônés ici ne mettent pas l'accent sur l'italien en tant que langue nationale, il ne s'agit pas de préteriter son enseignement par rapport à l'allemand, mais de tenir compte de notre réalité cantonale, notamment quant au marché de l'emploi ainsi qu'aux ressources limitées qui ne permettent pas de mener une infinité de projets.

L'utilisation du PEL sera rediscutée dans un deuxième temps avec les enseignant-e-s concerné-e-s.

Des partenariats avec des écoles de Suisse alémanique seront recherchés pour mettre en place des échanges linguistiques d'une année, ceci sans versement de frais de scolarisation par les cantons et donc sans coûts pour l'État.

La modification de la grille horaire de l'élève devra être reconsidérée dans un cadre plus général, tenant compte de toutes les disciplines.

### **3.2. Plan d'action du Conseil d'État**

En regard de ce qui précède, le Conseil d'État propose un plan d'action composé des quatre mesures décrites ci-après.

#### ***3.2.1 Amélioration de l'enseignement des langues par une mise en pratique systématique des méthodes d'enseignement préconisées au plan cantonal et par le PER.***

<b>État</b> : en cours de réalisation	<b>Période</b> : 2017-2022	<b>Entités</b> : SEO/HEP-BEJUNE
<p>Organisation des formations continues nécessaires à la HEP-BEJUNE et suivi des enseignant-e-s par les directions d'école en étroite collaboration avec le SEO, chacun dans sa sphère de compétences.</p>		

Les coûts y relatifs sont intégrés dans les budgets ordinaires liés à la formation continue et au SEO.

### 3.2.2 Extension des échanges linguistiques aux cycles 2 et 3.

<b>État</b> : en cours de réalisation	<b>Période</b> : dès 2018	<b>Entité</b> : SEO
<p>Passage du taux d'échanges (avec déplacements et rencontres) de 8% à idéalement 20% au cycle 3 ainsi que de 2% à idéalement 10% au cycle 2, ceci à l'horizon 2025, puis progression constante.</p> <p><u>En 2018 et en 2019</u>, le budget de 145'000 francs prévu par le DEF est utilisé pour financer la formation de 12 enseignant-e-s en place durant 8 semaines en Allemagne et soutenir les projets d'échanges de chaque centre scolaire par un budget de 3'500 francs.</p> <p><u>Dès 2020</u>, le budget de 145'000 francs est réalloué pour :</p> <p>a) financer le passage du taux d'engagement de la personne chargée de coordonner les échanges de 14% à 40% d'EPT ;</p> <p>b) attribuer un budget de 8'500 francs à chaque centre scolaire pour soutenir un maximum de classes des cycles 2 et 3 dans les divers projets d'échanges, ceci en plus du financement prévu par l'agence nationale <i>Movetia</i> pour la promotion des échanges et de la mobilité et en plus du financement prévu par chacun des centres. La clé de répartition à l'interne de chaque centre devra être définie sur la base d'un plan d'action que la personne chargée de coordonner les échanges définira avec le DEF, en fonction du bilan des premières expériences réalisées dans ce sens en 2018 et 2019 avec le soutien financier du SEO et en concertation avec les directions.</p>		

### 3.2.3 Poursuite de l'expérience PRIMA jusqu'en fin de cycle 3, avec suivi scientifique.

<b>État</b> : en cours de réalisation	<b>Période</b> : août 2019 – août 2022	<b>Entités</b> : SEO/HEP-BEJUNE/UNIGE
<p>Dès août 2019, passage du taux d'engagement des chargé-e-s de mission PRIMA de 5 périodes d'allégement annuelles actuelles à 34 périodes (total de 156'400 francs à la charge de l'État sur une estimation de 4'600 francs en moyenne par période). Il s'agit de soutenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'organisation générale du projet ;</li> <li>• la mise en place des nouvelles filières ;</li> <li>• les directions et les autorités scolaires (information et collaboration) ;</li> </ul>		

- les enseignant-e-s PRIMA (rencontres régulières) ;
- la mise en place de formations spécifiques par la HEP-BEJUNE ;
- les chercheurs et les chercheuses dans le cadre du suivi scientifique.

Il s'agit également de participer au comité de pilotage du projet et à la coordination du suivi scientifique, de créer du matériel pédagogique supplémentaire, d'informer le public ainsi que de promouvoir le projet et de rechercher des enseignant-e-s bilingues.

Suivi scientifique à raison de 50'000 francs par année à la charge de l'État sur le cycle 3 de 2019-2020 à 2021-2022.

Remplacements des enseignant-e-s en formation didactique (15 fois 19.5 périodes) et linguistique (15 fois 14 périodes) pour 59'250 francs par année, dont 26'650 francs à la charge de l'État et 32'600 francs à la charge des communes. La formation est assurée par la HEP-BEJUNE.

Remplacements des enseignant-e-s pour le travail en classe PRIMA (20 périodes de décharge par classe pour une moyenne de 43.3 classes par année (38, 44 et 48 classes prévues respectivement en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022), soit en moyenne 102'200 francs par année dont 46'000 francs à la charge de l'État et 56'200 francs à la charge des communes.

Achat de matériel didactique à raison de 1'500 francs par nouvelle classe ouverte, soit, selon les prévisions actuelles, 8'500 francs en moyenne (12'000 francs en 2019-2020, 7'500 francs 2020-2021, ainsi que 6'000 francs en 2021-2022).

Camps de théâtre pour nouveaux élèves avec financement externe à l'État (Fondation Moser, centres scolaires, parents).

Subvention par l'OFC : 104'250 francs par année.

Une partie des coûts susmentionnés sont déjà existants et sont les suivants (francs) :

2018-2019							
	Chargé-e-s de mission	Suivi	Formation	20 périodes de décharge par classe	Matériel	OFC	Total
<b>État</b>	23'000	35'000	22'650	31'850	4'500	-25'000	<b>92'000</b>
<b>Communes</b>	0	0	27'700	38'900	0	0	<b>66'600</b>

Les coûts annuels moyens pour 2019-2020 à 2021-2022 seront les suivants (francs) :

2019-2020 à 2021-2022							
	Chargé-e-s de mission	Suivi	Formation	20 périodes de décharge par classe	Matériel	OFC	Total
<b>État</b>	156'400	50'000	26'650	46'000	8'500	-104'250	<b>183'300</b>
<b>Communes</b>	0	0	32'600	56'200	0	0	<b>88'800</b>

### 3.2.4 Mise en place d'au moins une filière PRIMA dans chaque centre scolaire à l'horizon 2038.

<b>État</b> : à réaliser	<b>Période</b> : 2022 à 2038	<b>Entités</b> : SEO/HEP-BEJUNE
<p>Mise en place d'au moins une filière PRIMA sur toute la scolarité obligatoire dans chaque centre scolaire. Pour favoriser cette mise en place, le-s chargé-e-s de mission (cf. section 3.2.3) devront être maintenu-e-s suite à la fin de la phase pilote (août 2022) et au moins jusqu'à juillet 2031, pour organiser, planifier et suivre l'extension à tous les centres scolaires. Le coût y relatif est déjà pris en compte au point 3.2.3 de août 2019 à août 2022.</p> <p>Engagement des enseignant-e-s bilingues spécifiquement formé-e-s pour le travail en classes PRIMA via la filière de formation initiale bilingue pour le degré primaire de la HEP-BEJUNE et de la PH de Berne.</p> <p>Travail de promotion auprès des PH de Suisse alémanique et dans le cadre de conférences en vue d'engager des personnes bilingues.</p>		

Le détail des coûts pour le montage d'une filière est illustré par le tableau de la page suivante, en francs.

Par nouvelle classe et par année, les coûts de remplacements pour la formation didactique sont respectivement de 1'035 francs pour l'État et de 1'265 francs pour les communes alors que les coûts de remplacements pour la formation linguistique sont respectivement de 743 francs pour l'État et de 908 francs pour les communes, le tout a priori pendant 3 ans. Un « recyclage » de formation est à prévoir en sus et de façon pérenne pour l'arrivée de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants. À terme, il est considéré ici, un recyclage dès la 6<sup>e</sup> année de mise en œuvre pour le cycle 1 ainsi qu'un recyclage dès la 10<sup>e</sup> année de mise en oeuvre pour le cycle 2 et dès la 13<sup>e</sup> année de mise en oeuvre pour le cycle 3. Les classes indiquées en caractères gras dans la 3<sup>e</sup> ligne du tableau sont considérées en formation (3 ans) ou en recyclage.

Les 20 périodes de décharge par classe PRIMA ont par ailleurs un coût annuel de 1'062 francs pour l'État et de 1'297 francs pour les communes.

Pour l'État, il faut y ajouter les 156'400 francs de salaire pour les chargé-e-s de mission, quel que soit le nombre total de filières et ceci d'août 2019 à juillet 2031.

À noter qu'à terme, soit dès la 12<sup>e</sup> année de mise en oeuvre, avec une base de 20 élèves par classe, le coût annuel par élève est de 172 francs au total (État et communes).

Si toutes et tous les élèves du canton pouvaient bénéficier du concept PRIMA, cela reviendrait à terme et par année à 1'540'000 francs pour l'État et à 1'900'000 francs pour les communes, ceci pour les 11 années de la scolarité obligatoire.

L'annexe B illustre une simulation de l'évolution des coûts, si chaque année successive, un nouveau centre démarre le montage d'une filière PRIMA avec 2 classes de 1-2 et continue progressivement avec une nouvelle classe par année jusqu'en 11<sup>e</sup> année scolaire.

		Années												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Classes		1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2
		1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2	1-2
			3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
				4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
					5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
						6	6	6	6	6	6	6	6	6
							7	7	7	7	7	7	7	7
								8	8	8	8	8	8	8
									9	9	9	9	9	9
										10	10	10	10	10
											11	11	11	11
Nombre de classes		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11	11	11
Nombre d'enseignant-e-s en formation »		2	3	4	3	3	4	4	4	4	5	4	3	3
Remplacements formations didactiques	Coût État Fr.	2'070	3'105	4'140	3'105	3'105	4'140	4'140	4'140	4'140	5'175	4'140	3'105	3'105
	Coût communes Fr.	2'530	3'795	5'060	3'795	3'795	5'060	5'060	5'060	5'060	6'325	5'060	3'795	3'795
Remplacements formations langagières	Coût État Fr.	1'486	2'229	2'972	2'229	2'229	2'972	2'972	2'972	2'972	3'715	2'972	2'229	2'229
	Coût communes Fr.	1'816	2'725	3'633	2'725	2'725	3'633	3'633	3'633	3'633	4'541	3'633	2'725	2'725
Enveloppe 20 périodes de décharge par classe PRIMA	Coût État Fr.	2'123	3'185	4'246	5'308	6'369	7'421	8'492	9'554	10'615	11'677	11'677	11'677	11'677
	Coût communes Fr.	2'595	3'892	5'190	6'487	7'785	9'082	10'379	11'677	12'974	14'272	14'272	14'272	14'272
Matériel	Coût État Fr.	3'000	1'500	1'500	1'500	1'500	1'500	1'500	1'500	1'500	1'500	0	0	0
	Coût communes Fr.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	Coût État Fr.	8'679	10'019	12'858	12'142	13'203	16'033	17'104	18'166	19'227	22'067	18'798	17'011	17'011
	Coût Communes Fr.	6'941	10'412	13'883	13'007	14'305	17'775	19'072	20'370	21'667	25'138	22'965	20'792	20'792
	Coût par élève Fr. : État	217	167	161	121	110	115	107	101	96	100	85	77	77
	Coût par élève Fr. : communes	174	174	174	130	119	127	119	113	108	114	104	95	95

#### 4. TRAITEMENT DES MOTIONS 01.135 ET 08.157

La réponse à la motion du groupe libéral-PPN du 20 juin 2001, 01.135, « *Promotion économique et scolarité : création d'un cursus scolaire français-anglais* » est la suivante.

Suite à des travaux menés par le service de l'économie, la Ville de Neuchâtel et l'Association for an international school in Neuchâtel (AISN)<sup>1</sup>, l'École St. George s'est installée dans les locaux de Sainte-Hélène, à Neuchâtel, en été 2009. Cette école qui

<sup>1</sup> Association ayant pour but le soutien, la coordination et la surveillance d'une école internationale à Neuchâtel, exploitée par un tiers



accueillait des élèves du secondaire 1 et 2, les préparait à l'obtention d'un baccalauréat international (IB) et à un certificat ouvrant les portes des universités américaines. L'École St. Georges ayant fermé en été 2012, de nouveaux travaux ont été menés en étroite collaboration entre le Département de l'éducation et de la famille (DEF), le Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS), l'AISN et la ville de Neuchâtel pour aboutir à l'implantation dans les locaux de Sainte-Hélène de l'International School of Neuchâtel, Montessori Method (ISN) et de l'École moderne (EM). Cette implantation a été réalisée suite à une étude de marché montrant qu'il s'agit d'une solution idéale pour le canton de Neuchâtel. Les enfants d'expatrié-e-s ont ainsi la possibilité de suivre un cursus bilingue français-anglais sur toute leur scolarité obligatoire.

En ce qui concerne les cursus bilingues français-anglais au postobligatoire, il convient d'indiquer que :

1. le Lycée Denis-de-Rougemont à Neuchâtel ainsi que le Lycée Blaise-Cendrars à La Chaux-de-Fonds proposent une maturité gymnasiale français-anglais. Cette maturité permet d'accéder à toutes les universités ;
2. le Lycée Jean-Piaget propose la formation menant à une maturité professionnelle économie et services bilingue français-anglais, qui mène à la Haute école de gestion (HEG) ;
3. la maturité professionnelle économie et services post-CFC peut se réaliser en bilingue français-anglais à l'École professionnelle commerciale du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) depuis la rentrée scolaire 2018-2019. Il en sera de même pour la filière intégrée au CFC réalisée en formation duale, dès la rentrée scolaire 2019-2020. Des voies de maturité professionnelle bilingue dans d'autres domaines pourraient être ouvertes prochainement ;
4. la possibilité de mettre en place une formation du postobligatoire de type Baccalauréat international (IB) a été étudiée dans le cadre d'une étude de marché qui a montré qu'une telle filière n'est pas viable en l'état dans le canton. Cette filière est offerte aussi bien à Berne que dans le bassin lémanique et les étudiant-e-s neuchâtelois-e-s intéressé-e-s sont en âge de se déplacer aisément.

La réponse à la motion du 30 avril 2008 08.157, « *Un accès au bilinguisme pour tous* » est traitée dans le présent rapport, d'une part par la proposition d'étendre – à long terme – le projet PRIMA à tous les centres scolaires et donc d'offrir un cursus bilingue français-allemand par immersion dans chaque centre scolaire et d'autre part, par la proposition de renforcer les échanges d'élèves et d'enseignant-e-s.

Notons ici que ce rapport va dans le sens du projet de résolution 14.149 du groupe libéral-radical du 28 septembre 2014, relatif à l'apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire. Ce projet de résolution propose que le Grand Conseil du canton de Neuchâtel invite le Conseil d'État à s'adresser au Conseil fédéral et à la CDIP d'une part, pour qu'ils engagent davantage de moyens dans la promotion de la connaissance et de la compréhension mutuelles entre cultures nationales, pour qu'ils promeuvent les échanges et veillent, dans l'intérêt national, au bon apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire et d'autre part, pour que la CDIP veille à l'apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire pour combler les lacunes dans l'apprentissage de cette discipline, tant dans la formation des enseignant-e-s qu'au niveau des moyens d'enseignement.

## **5. TRAITEMENT DES POSTULAT 18.209 ET 18.210**

### **5.1. Postulat 18.209 : Pour une sensibilisation au suisse-allemand en fin de scolarité obligatoire**

Le postulat 18.209 demande d'étudier l'opportunité d'introduire un cours de sensibilisation au suisse-allemand (compréhension de l'oral) en fin de scolarité ceci, dans le cadre de l'enseignement de l'allemand. Selon le dépositaire du postulat, ce cours pourrait concerner les élèves de 11<sup>e</sup> année ayant choisi une option professionnelle et être donné à raison d'une période hebdomadaire durant un semestre. Il pourrait déboucher sur un échange ou un séjour linguistique. Le canton de Genève est cité en exemple.

En regard des objectifs à atteindre et des comparaisons intercantionales, il n'est pas imaginable de réduire la dotation horaire consacrée à l'enseignement de l'allemand pour proposer l'enseignement du suisse-allemand à la place, ne serait-ce que pour une demi-période annuelle et que, pour une partie des élèves. Au contraire, en cas de révision de la grille horaire, il faudrait considérer la possibilité d'ajouter une période d'allemand.

Il faut signaler que le cours de « Sensibilisation aux dialectes et à la culture suisses-alsémaniques » du canton de Genève s'adresse uniquement aux élèves ayant choisi d'intensifier l'apprentissage des langues vivantes en 10<sup>e</sup> et en 11<sup>e</sup> année et ne concerne que 14% des élèves d'une volée. Il se donne dans le cadre du cours d'allemand, sans faire l'objet d'une période de cours spécifique. La dotation horaire en allemand dans le canton de Genève est actuellement d'au moins 2 périodes de plus que dans le canton de Neuchâtel et de 6 périodes de plus pour les élèves ayant décidé d'intensifier l'apprentissage des langues vivantes et donc concernés par le suisse-allemand.

Pour répondre au postulat 18.209, il est prévu d'offrir un cours de sensibilisation au suisse-allemand de manière facultative, aux élèves de fin de cycle 3, ceci à raison d'une période hebdomadaire par année. Ce cours pourra mener à la construction d'un projet d'échange individuel. Pour ce faire, une enquête sera réalisée afin de déterminer l'intérêt des élèves et des enseignant-e-s ainsi que l'organisation à mettre en place, soit par centre, soit par regroupements de centres comme cela se fait pour l'option académique langues anciennes (OLA) de 11<sup>e</sup> année. Une entrée en vigueur en 2020-2021 est visée. Il s'agira toutefois de veiller à ne pas surcharger les élèves et de tenir compte des difficultés organisationnelles des écoles.

Avec un coût estimé ici à 4'600 francs par période annuelle, un tel cours, offert dans chaque centre scolaire, aurait un coût de l'ordre de 59'800 francs, dont 26'900 à la charge de l'État. Il faudra en outre prévoir et mettre en place la formation des enseignant-e-s, déterminer les titres exigés pour ceux-ci ainsi que développer un support de cours spécifique.

Si les recommandations d'exécution de la CDIP actuellement en discussion quant aux échanges et à la mobilité devaient aboutir à simplifier les processus administratifs entre les cantons, cela répondrait en grande partie à la demande du postulat. En effet, cela permettrait aux élèves intéressé-e-s de réaliser une douzième année linguistique sans versement mutuel de frais de scolarisation.

### **5.2. Postulat 18.210 : Pour que Neuchâtel redevienne exemplaire en LCO**

Le postulat Daniel Ziegler 18.210 s'inscrit en marge des réflexions sur le concept de l'enseignement des langues. Selon ce postulat, notre canton est invité à s'aligner sur les cantons les plus avancés dans la reconnaissance et l'encouragement des cours de langue et de culture d'origine (LCO) durant la scolarité obligatoire. Le dépositaire du postulat estime que Neuchâtel est en retard par rapport à d'autres cantons. Dans ce sens, il cite

comme exemple la reconnaissance des évaluations LCO dans le bilan de fin d'année scolaire des élèves suivant ces cours.

Pour rappel, les élèves dont la langue première est différente de la langue d'enseignement peuvent suivre des cours de langue et de culture de leur pays d'origine. Cette valorisation de la langue première a un impact positif sur l'apprentissage d'autres langues. D'autre part, la connaissance de la langue et de la culture d'origine aide l'enfant à construire son identité, à mieux se situer dans son environnement social et à terme, est un atout dans son intégration professionnelle.

Des cours de LCO sont organisés au niveau cantonal par les communautés espagnole, portugaise, italienne, turque et japonaise. Les parents souhaitant inscrire leurs enfants aux cours de LCO peuvent trouver toutes les informations utiles (feuille d'inscription, liens vers les organisateurs-trices, recommandations de la CDIP, etc.) sur la page dédiée aux parents du réseau pédagogique neuchâtelois (RPN), sous « Langues et culture d'origine » (<https://portail.rpn.ch/parents/eco-fam/Pages/ec-lco.aspx>). Suite à l'inscription, les organisateurs-trices précisent les modalités des cours.

Pour la communauté italienne, les cours de LCO peuvent avoir lieu sur le temps d'école, sauf en 8<sup>e</sup> année et au cycle 3. Cette particularité est due au fait que l'italien est une langue nationale. Les cours ont lieu dans les locaux mis à disposition par les centres scolaires.

À la fin de l'année scolaire, une attestation, qui est jointe au bulletin scolaire, est automatiquement délivrée pour les élèves ayant fréquenté les cours de LCO. Cette attestation contient des informations telles que les données personnelles de l'élève (centre scolaire, classe et année de scolarisation), la note et les commentaires, ainsi que des informations sur le cours (organisateur-trice, enseignant-e et lieu du cours). Afin de prendre en compte la note de LCO dans l'évaluation globale de l'élève, une réflexion sera menée avec l'autorité compétente (article 4 de la loi concernant les autorités scolaires (LAS), du 18 octobre 1983).

Afin de coordonner l'organisation des cours de LCO, une commission (commission mixte) réunit deux fois par année les représentant-e-s des différentes communautés (espagnole, portugaise, italienne, turque et japonaise). Elle est également constituée d'une représentante du service de la cohésion multiculturelle (COSM), d'un-e représentant-e des directions d'école, d'une secrétaire et elle est présidée par une représentante du SEO.

Depuis le 13 septembre 2017 et suite à une décision départementale, une communauté étrangère peut demander une reconnaissance officielle.

Actuellement, le canton de Neuchâtel, terre d'asile, applique toutes les recommandations en vigueur et va même au-delà, puisqu'il les incarne et les fait vivre.

## **6. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES**

Les coûts préconisés pour mettre en place le plan d'action proposé au chapitre 3 ainsi que le cours de sensibilisation au suisse-allemand décrit à la section 5.1, sont résumés ci-après, en présumant une augmentation de 10 classes PRIMA de 2021-2022 à 2022-2023 ainsi que de 2022-2023 à 2023-2024.

Mesures du plan d'action	Coûts pour	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	De 2023-2024 à 2030-2031	Dès 2031-2032
1. Amélioration de l'enseignement	État	0	0	0	0	0	0	0
	Communes	0	0	0	0	0	0	0
2. Extension des échanges	État	145'000	145'000	145'000	145'000	145'000	145'000	145'000
	Communes	0	0	0	0	0	0	0
3. Poursuite PRIMA pilote cycles 1 à 3	État	92'000	183'300	183'300	183'300	0	0	0
	Communes	66'600	88'800	88'800	88'800	0	0	0
4.A. Chargé-e-s de mission pour PRIMA suite à la phase pilote	État	0	0	0	0	156'400	156'400	0
	Communes	0	0	0	0	0	0	0
4.B Coûts formation, décharges matériel pour les classes PRIMA suite à la phase pilote	État	0	0	0	0	118'750	En fonction du nombre de filières déployées et de leur avancement	
	Communes	0	0	0	0	125'900	En fonction du nombre de filières déployées et de leur avancement	
<b>TOTAL</b>	État	<b>237'000</b>	<b>328'300</b>	<b>328'300</b>	<b>328'300</b>	<b>420'150</b>	<b>En fonction du nombre de filières déployées et de leur avancement</b>	
	Communes	<b>66'600</b>	<b>88'800</b>	<b>88'800</b>	<b>88'800</b>	<b>125'900</b>	<b>En fonction du nombre de filières déployées et de leur avancement</b>	

Postulat 18.209	Coût pour	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	De 2023-2024 à 2030-2031	Dès 2031-2032
Cours de sensibilisation au suisse-allemand	État	0	0	26'900	26'900	26'900	26'900	26'900
	Communes	0	0	32'900	32'900	32'900	32'900	32'900

La situation est la suivante sur la base d'une année civile.

Mesure	Coûts pour	2020	2021	2022	2023	De 2023 à 2030	Dès 2031
1. Amélioration de l'enseignement	État	0	0	0	0	0	0
	Commune	0	0	0	0	0	0
2. Extension des échanges	État	145'000	145'000	145'000	145'000	145'000	145'000
	Communes	0	0	0	0	0	0
3. Poursuite PRIMA pilote cycles 1 à 3	État	183'300	183'300	106'900	0	0	0
	Communes	88'800	88'800	51'800	0	0	0
4.A Chargé-e-s de mission pour l'extension de PRIMA suite à la phase pilote	État			65'150	156'400	156'400	0
	Communes	0	0	0	0	0	0
4.B Coûts formation, décharges matériel pour les classes PRIMA suite à la phase pilote	État	0	0	49'850	130'300	En fonction du nombre de filières déployées et de leur avancement	
	Communes	0	0	52'900	141'150	En fonction du nombre de filières déployées et de leur avancement	
<b>TOTAL</b>	État	<b>328'300</b>	<b>328'300</b>	<b>366'900</b>	<b>431'700</b>	<b>En fonction du nombre de filières déployées et de leur avancement</b>	
	Communes	<b>88'800</b>	<b>88'800</b>	<b>104'700</b>	<b>141'150</b>	<b>En fonction du nombre de filières déployées et de leur avancement</b>	

Postulat 18.209	Coûts pour	2020	2021	2022	2023	De 2023 à 2030	Dès 2031
Cours de sensibilisation au suisse-allemand	État	11'200	26'900	26'900	26'900	26'900	26'900
	Commune	13'700	32'900	32'900	32'900	32'900	32'900

Le tableau suivant regroupe les mesures liées au plan d'action ainsi qu'à l'introduction du cours de sensibilisation au suisse-allemand.

Mesure	Coûts pour	2020	2021	2022	2023	De 2023 à 2030	Dès 2031
1. Amélioration de l'enseignement	État	0	0	0	0	0	0
	Commune	0	0	0	0	0	0
2. Extension des échanges	État	145'000	145'000	145'000	145'000	145'000	145'000
	Communes	0	0	0	0	0	0
3. Poursuite PRIMA pilote cycles 1 à 3	État	183'300	183'300	106'900	0	0	0
	Communes	88'800	88'800	51'800	0	0	0
4.A Chargé-e-s de mission pour l'extension de PRIMA suite à la phase pilote	État			65'150	156'400	156'400	0
	Communes	0	0	0		0	0
4.B Coûts formation, décharges matériel pour les classes PRIMA suite à la phase pilote	État	0	0	49'850	130'300	En fonction du nombre de filières déployées et de leur avancement	
	Communes	0	0	52'900	141'150	En fonction du nombre de filières déployées et de leur avancement	
5. Cours de sensibilisation au suisse-allemand	État	11'200	26'900	26'900	26'900	26'900	26'900
	Commune	13'700	32'900	32'900	32'900	32'900	32'900
<b>TOTAL</b>	État	<b>339'500</b>	<b>355'200</b>	<b>393'800</b>	<b>458'600</b>	<b>En fonction du nombre de filières déployées et de leur avancement</b>	
	Communes	<b>102'500</b>	<b>121'700</b>	<b>137'600</b>	<b>174'050</b>	<b>En fonction du nombre de filières déployées et de leur avancement</b>	

Si suite au message concernant l'encouragement de la culture pour la période de 2021 à 2024 (message culture, prévu par la loi fédérale sur l'encouragement de la culture) notre canton devait obtenir une aide financière de la Confédération liée à l'une des mesures ci-dessus, alors les coûts préconisés pourraient être réduits.

## 6.1. Redressement des finances

Si dans un premier temps, la mise en œuvre du plan d'action va générer un coût supplémentaire, celui-ci devrait être compensé par la suite, notamment par le rayonnement du canton de Neuchâtel. De plus, les compétences linguistiques de nos citoyen-ne-s devraient permettre une augmentation des rentrées fiscales et une diminution du taux de chômage ainsi qu'une meilleure compétitivité de nos entreprises.

## 7. RÉFORME DE L'ÉTAT ET CONSÉQUENCES SUR LE PERSONNEL

Pour chacune des mesures du plan d'action, les incidences suivantes sont à relever auprès du personnel enseignant et auprès des directions d'école :

1. les enseignant-e-s participeront aux formations continues dont ils-elles auront besoin. Les directions d'école y veilleront ;
2. les enseignant-e-s devront travailler avec la personne chargée de la coordination des échanges linguistiques pour favoriser leur augmentation. Le budget y relatif devra être géré en collaboration avec les directions d'école ;

3. à court terme, les directions d'école concernées par les classes PRIMA devront assurer la suite du projet pilote jusqu'en 11<sup>e</sup> année en anticipant l'engagement de personnel qualifié et en organisant les classes en conséquence. De plus, les enseignant-e-s concerné-e-s devront collaborer étroitement avec les chercheuses et les chercheurs qui réalisent le suivi scientifique et se former, si nécessaire, pour enseigner en classes PRIMA ;
4. lors de l'extension des classes PRIMA aux différents centres scolaires, les directeurs-trices d'école devront gérer la transition et travailler de concert avec les enseignant-e-s en place pour l'organisation. Chacun-e devra faire preuve de souplesse durant une période transitoire. Les enseignant-e-s en place non bilingues devront pouvoir maintenir leur emploi.

Les communes devront soutenir les directions d'école dans les travaux à mener et considérer la possibilité d'établir des jumelages avec des communes germanophones pour faciliter les échanges linguistiques.

## **8. CONCLUSIONS**

Les visions présentées dans ce rapport quant aux améliorations à apporter à l'enseignement des langues au niveau cantonal, sont rappelées ci-après.

Il s'agit de :

- s'assurer d'un enseignement optimal des langues intégré à des contenus scolaires en suivant les nouvelles méthodes d'enseignement cohérentes avec le PER ;
- viser le bilinguisme français-allemand pour un maximum d'élèves, en allant au-delà de la stratégie nationale qui prévoit l'enseignement d'une deuxième langue nationale et d'une autre langue au plus tard, dès la 5<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> années. Pour cela, il s'agit d'étendre l'enseignement de l'allemand par immersion aux cycles 1, 2 et 3 (enseignement en classes PRIMA) ainsi que de développer les échanges linguistiques.

En tant que canton monolingue, Neuchâtel a aujourd'hui l'opportunité d'innover dans un domaine qui compte comme l'une des voies d'avenir pour l'enseignement des langues, notamment en Suisse, ceci en proposant une offre d'enseignement bilingue par immersion précoce dès le début de la scolarité obligatoire dans chaque centre scolaire, ainsi qu'en favorisant les échanges linguistiques, dès le début du cycle 2.

Pour couvrir ces visions, un plan d'action, composé des 4 éléments suivants est proposé :

1. à court terme, suivre les enseignant-e-s et leur offrir les formations nécessaires en vue d'améliorer l'enseignement des langues par une mise en pratique systématique des méthodes d'enseignement préconisées au plan cantonal et par le PER ;
2. à court terme, poursuivre l'expérience PRIMA jusqu'en fin de cycle 3 et assurer son suivi scientifique ;
3. à moyen terme, accroître considérablement le nombre d'échanges linguistiques dès le cycle 2 ;
4. à long terme, étendre les classes PRIMA aux différents centres scolaires.

Malgré les investissements de départ conséquents, ceux-ci sont nécessaires si le canton souhaite apporter à long terme, une plus-value certaine à ses citoyen-ne-s ainsi que se profiler comme canton novateur en matière d'enseignement des langues.

De plus, en agissant sur toute la scolarité obligatoire et postobligatoire ainsi qu'en augmentant le niveau de compétences des jeunes neuchâtelois-es dans les langues, cela devrait leur permettre d'une part, de mieux s'insérer sur le marché du travail, mais aussi d'autre part, d'augmenter leur potentiel salarial. Par conséquent, le plan d'action prévu devrait permettre à moyen terme, d'augmenter les rentrées fiscales ainsi que de diminuer le taux de chômage. De plus, le fait d'avoir davantage de citoyen-ne-s neuchâtelois-es qui maîtrisent les langues – et notamment l'allemand – devrait rendre nos entreprises plus compétitives et inciter de nouvelles à s'implanter. Les gains à long terme pour les communes et le canton de Neuchâtel devraient donc être importants.

Si dans un premier temps le plan d'action générera un coût supplémentaire, il sera compensé par la suite. La compensation n'est toutefois pas chiffrable à ce stade.

Ainsi, le Conseil d'État propose de prendre acte du présent rapport et de classer les motions suivantes :

1. motion groupe libéral-PPN 01.135, du 20 juin 2001, « Promotion économique et scolarité : création d'un cursus scolaire français-anglais » ;
2. motion Caroline Gueissaz, Raphaël Comte, Doris Angst et Johanne Lebel Calame 08.157, du 30 avril 2018, « Un accès au bilinguisme pour tous " du 30 avril 2008 » ;

dont les réponses sont décrites au chapitre 4.

Le Conseil d'État propose également au Grand Conseil de classer les postulats suivants qui sont traités au chapitre 5 :

1. postulat Daniel Ziegler 18.209, du 6 novembre 2018, « Pour une sensibilisation au suisse-allemand en fin de scolarité obligatoire » ;
2. postulat Daniel Ziegler 18.210, du 6 novembre 2018, « Pour que Neuchâtel redevienne exemplaire en LCO ».

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 8 juillet 2019

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
A. RIBAUX

*La chancelière,*  
S. DESPLAND

## ANNEXE A : RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

Les résultats de la consultation quant au projet de rapport de mars 2016, décrit au chapitre 1.1, sont exposés ci-après.

La liste des personnes/entités consultées est la suivante :

- Conseil scolaire.
- Conseils communaux via la présidente de la Conférence des directeurs communaux de l'instruction publique (CDC-IP).
- Autorités des 7 cercles scolaires, via leur président-e.
- Association des communes neuchâteloises (ACN), via sa présidente.
- Directions des 13 centres scolaires régionaux, via leur directeur-trice.
- Enseignant-e-s de l'école obligatoire et du secondaire 2 :
  - des classes PRIMA ;
  - de langues (FRA, ALL, ANG) du cycle 2 ;
  - de langues du cycle 3 (FRA, ALL, ANG, LCA, OLA, OS espagnol, OS italien) ;
  - de langues du secondaire 2.
- Syndicats des enseignant-e-s (SAEN et SSP-EN), via leur président-e.
- Société neuchâteloise des professeur-e-s des écoles de maturité (SNPEM), via leur président-e.
- Fédération des associations de parents d'élèves, Neuchâtel (FAPEN), via leur président-e.
- Partis politiques représentés au Grand Conseil neuchâtelois (PLR, PS, PopVertsSol, UDC, PDC et Vert'libéraux), via leur président-e.
- Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), via son président.
- Union cantonale neuchâteloise des arts et métiers (UNAM), via son président.
- Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO), via son chef de service.
- Directions des lycées et des centres professionnels, via leur directeur.
- Haute école pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE), via son recteur ad intérim.
- Fédération neuchâteloise des entrepreneurs (FEN), via son président.
- Université de Neuchâtel, Rectorat, via sa rectrice.

Les questions sont données par les titres des sections ci-après en lien avec le document mis en consultation.



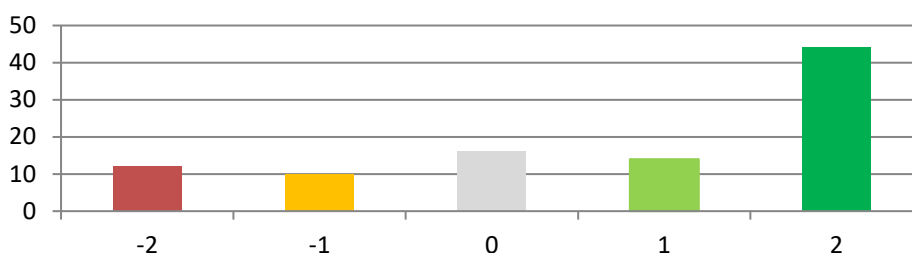
### **A.1 Quels sont vos commentaires généraux concernant le chapitre 3 (du document mis en consultation), « Constats et perspectives » ?**

Le graphique ci-après illustre la tendance quant au « degré d'accord » des entités sondées avec les constats et perspectives présentés dans le projet de rapport, selon les commentaires généraux formulés. La transposition des commentaires en degré d'accord étant relativement subjective, elle a été réalisée par deux personnes. La grille de lecture est la suivante en ce qui concerne l'abscisse :

-2	En désaccord
-1	Plutôt en désaccord
0	Sans opinion ou sans tendance
1	Plutôt d'accord
2	Tout à fait d'accord

L'ordonnée donne le nombre de réponses correspondantes. La grille de lecture et le processus utilisés ici sont repris aux points A.2, A.3 et A.4 ci-après.

**Degré d'accord avec les constats et perspectives**



Le retour de la consultation montre que les constats et perspectives du projet de rapport sont largement partagés par les personnes ayant exprimé un avis. Notons que les remarques suivantes ont été relevées à plusieurs reprises :

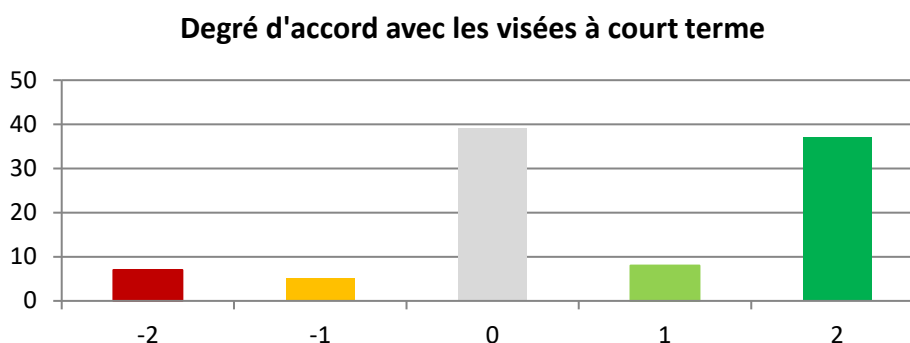
1. regret, voire incompréhension, quant à la réduction d'une à deux périodes d'allemand au cycle 3, en conséquence à l'introduction d'HarmoS au niveau cantonal (les pourcentages de périodes dévolues à chaque discipline ont été rééquilibrés, notamment en renforçant le français et les mathématiques) ;
2. questionnement quant aux moyens financiers à investir ;
3. besoin d'amélioration de la formation du corps enseignant et engagement des personnes formées (dont des enseignant-e-s bilingues) ;
4. accent trop fort porté sur l'enseignement/apprentissage de l'allemand ;
5. accent à mettre davantage sur l'aide aux élèves en difficulté.

**A.2 Quels sont vos commentaires quant aux intentions présentées à la section 4.2 (du document mis en consultation), en ce qui concerne les visées à court terme ?**

Les visées à court terme proposées par le projet de rapport comprennent différents volets, dont notamment les suivants :

- a. l'encouragement de l'enseignement/apprentissage des langues intégré à des contenus scolaires selon les préconisations du PER, par un suivi des enseignant-e-s de la part du SEO, ainsi qu'une formation spécifique ;
- b. la poursuite de l'expérimentation PRIMA sur tout le cycle 2 et consolidation sur les cycles 1 et 2 ;
- c. l'augmentation du nombre d'échanges linguistiques avec augmentation du taux d'occupation de la personne chargée de la coordination cantonale ;
- d. l'introduction du PEL I au cycle 2 et la considération de l'opportunité d'introduire le PEL III dans certaines filières de formation du secondaire 2.

Le graphique suivant illustre la tendance relevée par la consultation quant au degré d'accord avec ces visées.



Bien que de nombreuses réponses ne donnent pas d'opinion ou de tendance, un accord avec ces visées est clair. Les remarques suivantes ont été relevées plusieurs fois :

1. regret, voire incompréhension, quant à la réduction d'une à deux périodes d'allemand au cycle 3 (en conséquence à l'introduction d'HarmoS au niveau cantonal).
2. questionnement quant aux moyens financiers à investir ;
3. proposition de travailler davantage en petits groupes ;
4. demande de ne pas négliger la langue de scolarisation ;
5. prière de tenir compte de la surcharge de travail des enseignant-e-s ;
6. requête de considération du niveau de compétences et de formation des enseignant-e-s ;
7. souhait d'une description plus précise de l'organisation prévue.

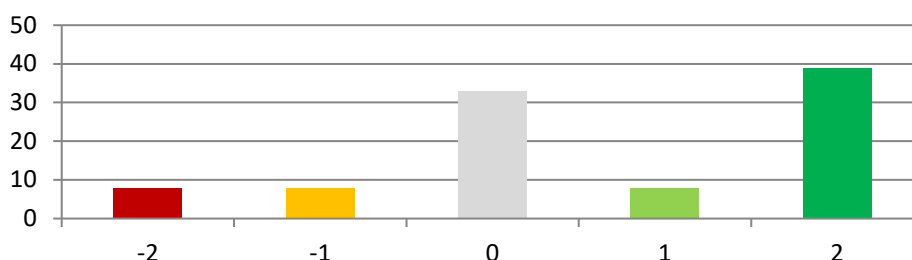
**A.3 Quels sont vos commentaires quant aux intentions présentées à la section 4.2 (du document mis en consultation), en ce qui concerne les visées à moyen terme ?**

Les visées à moyen terme proposées dans le projet de rapport comprennent différents volets dont notamment les suivants :

- a. poursuite de l'augmentation des échanges selon les visées à court terme ;
- b. offre d'une année linguistique pour 10 élèves.

La tendance quant au degré d'accord avec les visées à moyen terme est illustrée ici.

**Degré d'accord avec les visées à moyen terme**



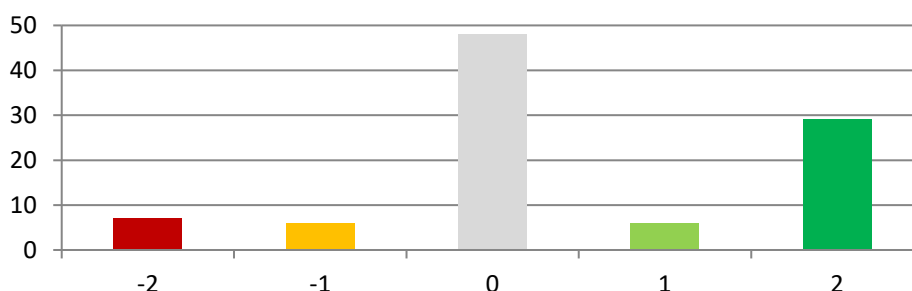
Bien que de nombreuses réponses ne donnent pas d'opinion ou de tendance, un accord avec ces visées est clair. Les remarques suivantes ont été relevées plusieurs fois :

- 1. prière de tenir compte de la surcharge de travail des enseignant-e-s ;
- 2. questionnement quant aux moyens financiers à investir ;
- 3. souhait d'une description plus précise de l'organisation prévue.

**A.4 Quels sont vos commentaires quant aux intentions présentées à la section 4.2 (du document mis en consultation), en ce qui concerne les visées à long terme ?**

Les visées à long terme proposées dans le projet de rapport vont dans le sens de mettre en place des filières PRIMA dans tous les centres scolaires en vue de pouvoir répondre à la demande des parents, ceci uniquement si les résultats du suivi scientifique au cycle 2 sont positifs. Ceci impliquerait notamment l'engagement d'un-e chef-fe de projet dès 2019-2020, la mise en place d'une filière bilingue à la HEP-BEJUNE ainsi que la mise en place d'un partenariat avec un canton suisse alémanique. Le graphique ci-dessous illustre la tendance quant au degré d'accord avec ces visées.

**Degré d'accord avec les visées à long terme**



Bien que de nombreuses réponses ne donnent pas d'opinion ou de tendance, un accord avec ces visées est clair. Celui-ci est toutefois moins important que pour les visées à court et moyen termes. Les remarques suivantes ont été relevées plusieurs fois :

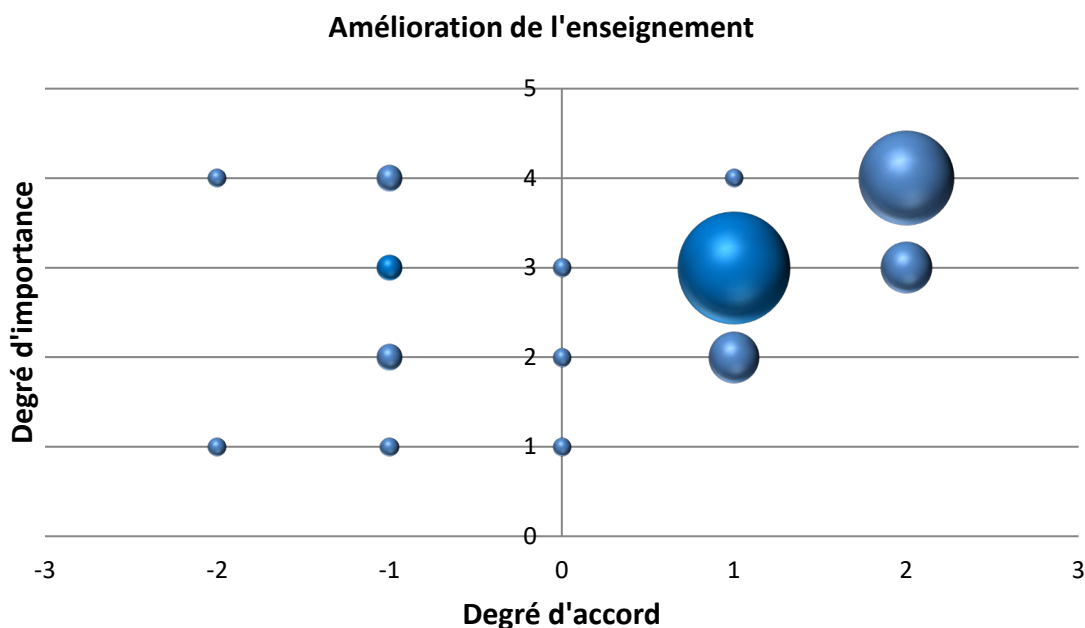
1. besoin d'une formation pour les enseignant-e-s en place pour qu'ils-elles puissent enseigner en allemand ;
2. questionnement quant aux moyens financiers à investir ;
3. souhait d'une description plus précise de l'organisation prévue ;
4. demande de favoriser davantage les échanges en ce qui concerne l'anglais.

**A.5 Quelle est votre position par rapport au plan d'action (PA) proposé à la section 4.3 (du document mis en consultation), en ce qui concerne l'amélioration de l'enseignement par une mise en pratique systématique des méthodes d'enseignement préconisées au plan cantonal ?**

Le graphique ci-après illustre les réponses obtenues. Il met en lien le degré d'accord et le degré d'importance. La taille des sphères est proportionnelle au nombre de réponses obtenues pour un point donné et la plus petite sphère correspond à une seule réponse. Les grilles de lecture sont les suivantes en ce qui concerne l'abscisse et l'ordonnée. Les grilles de lecture et le processus utilisés ici sont repris aux points A.6 à A.10.

Abscisse	
-2	En désaccord
-1	Plutôt en désaccord
0	Sans opinion
1	Plutôt d'accord
2	Tout à fait d'accord

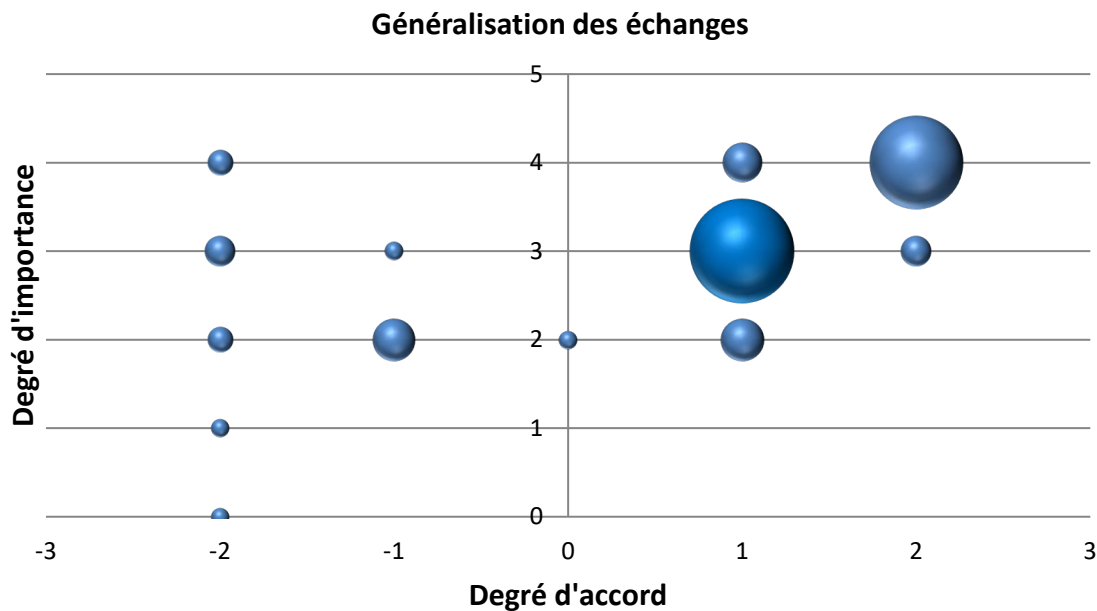
Ordonnée	
0	Pas important
1	Peu important
2	Moyennement important
3	Important
4	Très important



Selon ce graphique, une très large majorité des personnes ayant répondu sont plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord, avec ce point qu'elles retiennent important, voire très important. Seules 9.4% des réponses montrent un désaccord.

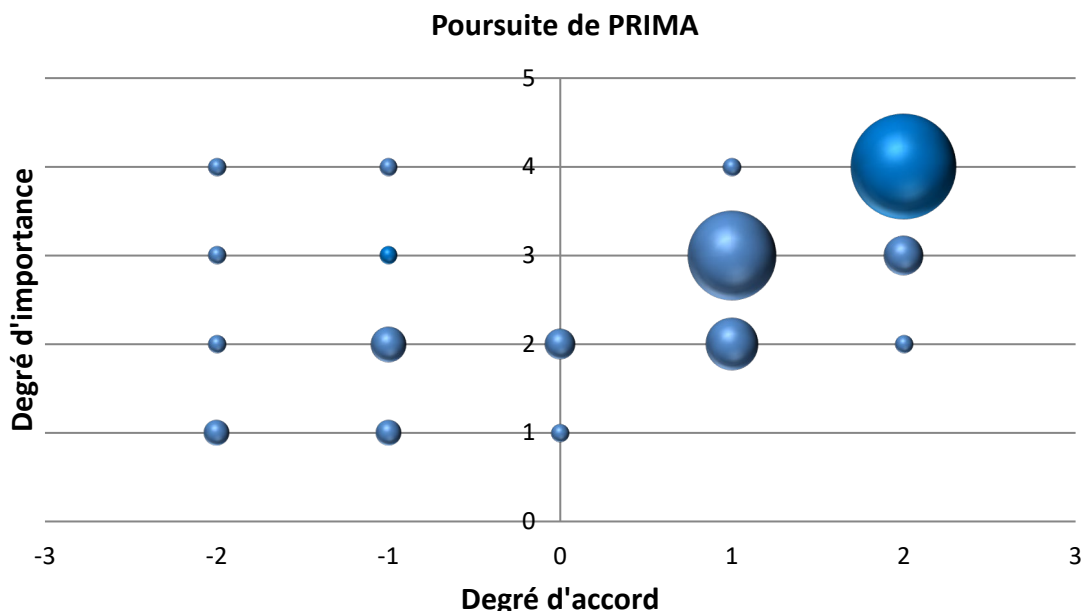
**A.6 Quelle est votre position par rapport au plan d'action (du document mis en consultation), en ce qui concerne la généralisation des échanges linguistiques aux cycles 2 et 3 et le renforcement au S2 ?**

Les réponses obtenues sont illustrées ci-dessous. Une large majorité des personnes ayant répondu sont plutôt d'accord, voire tout à fait d'accord, avec ce point qu'elles retiennent important, voire très important. Notons que 16.7% des réponses montrent un désaccord.



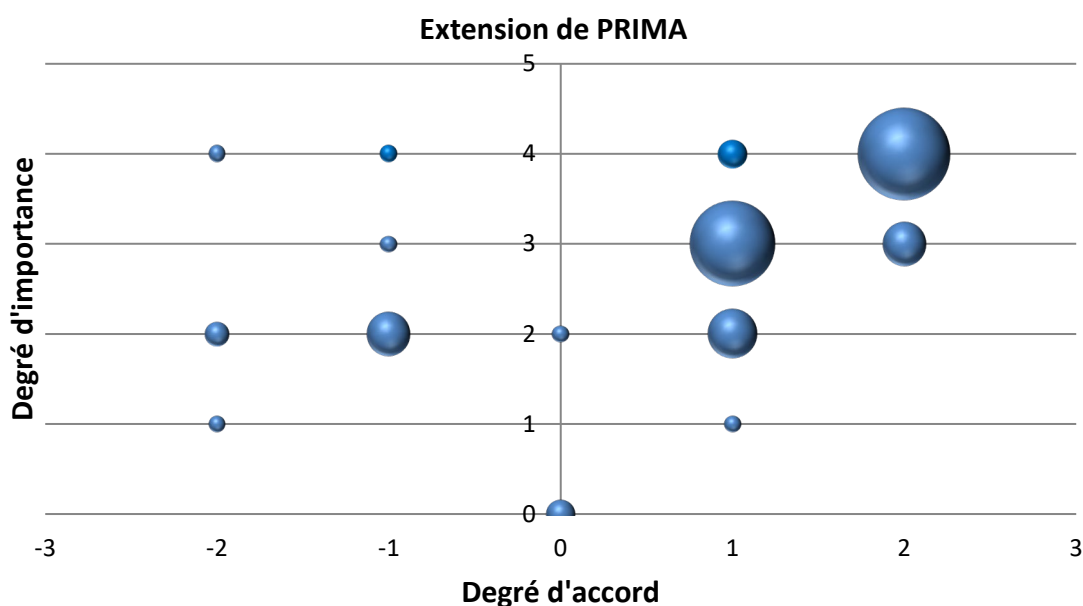
**A.7 Quelle est votre position par rapport au plan d'action (du document mis en consultation), en ce qui concerne la poursuite de l'expérience PRIMA au cycle 2 ?**

Les réponses obtenues sont illustrées ci-dessous. Une large majorité des personnes ayant répondu sont tout à fait d'accord, voire plutôt d'accord, avec ce point qu'elles retiennent très important, voire important. Notons que 13.5% des réponses montrent un désaccord.



**A.8 Quelle est votre position par rapport au plan d'action (du document mis en consultation), en ce qui concerne l'extension à tous les centres scolaires de l'offre d'enseignement PRIMA aux cycles 1 et 2 (offre répondant à la demande à long terme) ?**

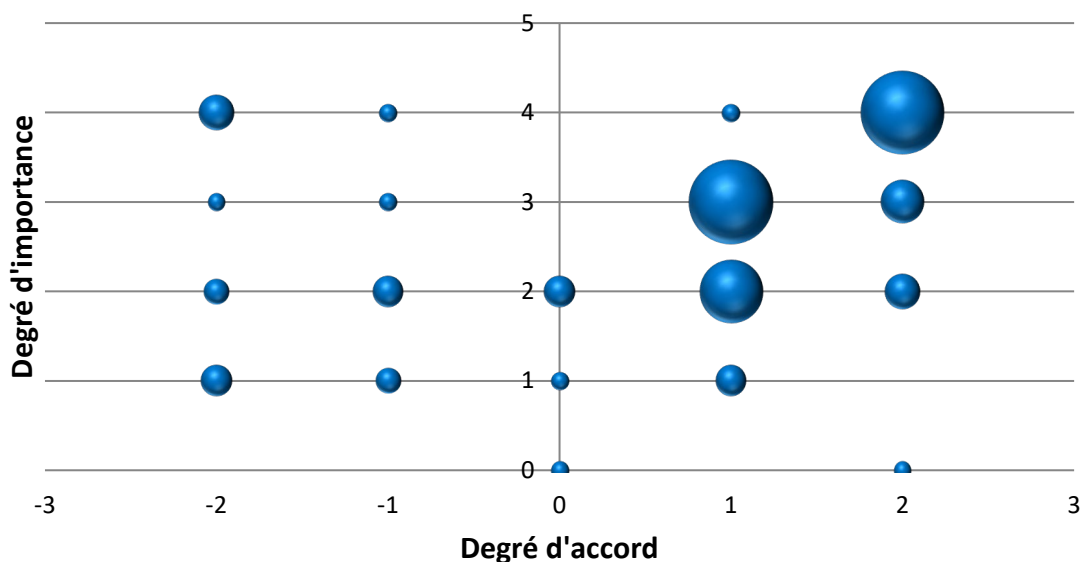
Les réponses obtenues sont illustrées ci-dessous. Une large majorité des personnes ayant répondu sont tout à fait d'accord, voire plutôt d'accord, avec ce point qu'elles retiennent très important, voire important. Notons que 13.5% des réponses montrent un désaccord.



**A.9 Quelle est votre position par rapport au plan d'action (du document mis en consultation), en ce qui concerne l'offre de 10 places pour une année linguistique après l'école obligatoire ?**

Les réponses obtenues sont illustrées ci-dessous. Une majorité des personnes ayant répondu sont plutôt d'accord, voire d'accord, avec ce point qu'elles retiennent important, voire très important. Notons que 17.7% des réponses montrent un désaccord.

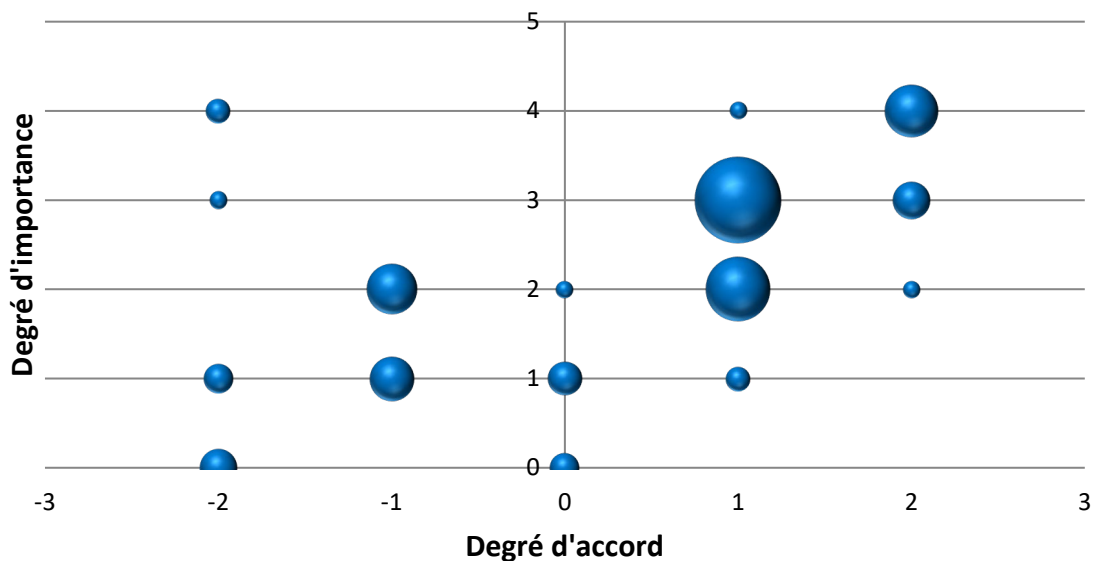
**10 places pour une année linguistique**



**A.10 Quelle est votre position quant au plan d'action (du document mis en consultation), en ce qui concerne l'utilisation du PEL dès le début du cycle 2 et sur tout le restant de la scolarité ?**

Le graphique ci-dessous illustre les réponses obtenues et montre qu'une majorité des personnes ayant répondu sont plutôt d'accord, avec ce point qu'elles retiennent important, voire moyennement important. Notons que 28.1% des réponses montrent un désaccord.

**Utilisation du PEL**



**A.11 Quels sont vos commentaires généraux par rapport au plan d'action (du document mis en consultation) et quels sont vos commentaires généraux par rapport au concept cantonal d'enseignement des langues ?**

Les commentaires aux deux questions susmentionnées se superposent. Ils montrent globalement que le plan d'action est salué. Toutefois, des questions ressortent quant aux moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre et quant à divers aspects organisationnels, ceux-ci devant être précisés. De plus, des inquiétudes quant à la surcharge de travail des enseignant-e-s sont relevées.

Il est proposé de prioriser les actions à mener et de veiller à contenir les coûts.

Finalement, les commentaires montrent une certaine incompréhension quant à la réduction du nombre de périodes d'allemand au cycle 3 en conséquence à l'introduction d'HarmoS au niveau cantonal.



## ANNEXE B : COÛTS ANNUELS DE L'EXTENSION PRIMA POUR CHAQUE ANNÉE SCOLAIRE JUSQU'À 2041-2042.

Si la situation des classes pilotes PRIMA devait être la suivante en 2021-2022 :

2021-2022									
Années	ÉOCF 1	ÉOCF 2	ÉOCF 3	éorén-T	éorén-C2T	CSV T	CSV R	Nouveau centre	Total
1-2	1	1	1	4	2	5	1		15
3	1	1	1	2	1	2.5			8.5
4	1	1	1	2	1	2.5			8.5
5				2	1				3
6				2	1				3
7				1	1				2
8				1	1				2
9				1	1				2
10				1	1				2
11				1	1				2
total	3	3	3	17	11	10	1	0	48

et si 2022-2023 l'EOCF continuait avec 3 filières standards (soit avec 6 classes de 1<sup>ère</sup>- 2<sup>e</sup> années à la place de 3 aujourd'hui ainsi que 3 nouvelles classes de 5<sup>e</sup> année), alors que le CSV R entrerait à nouveau dans le système complet en étant considéré comme le centre débutant PRIMA cette année scolaire-là avec 2 classes de 1<sup>ère</sup>- 2<sup>e</sup> années :

2022-2023									
Années	ÉOCF 1	ÉOCF 2	EOCF 3	éorén-T	éorén-C2T	CSV T	CSV R	Nouveau centre	Total
1-2	2	2	2	4	2	5	2		19
3	1	1	1	2	1	2.5			8.5
4	1	1	1	2	1	2.5			8.5
5	1	1	1	2	1	2.5			8.5
6				2	1				3
7				2	1				3
8				1	1				2
9				1	1				2
10				1	1				2
11				1	1				2
total	5	5	5	18	11	12.5	2	0	58.5

de plus, si dès 2023-2024, chaque année scolaire un nouveau centre démarrerait la mise en place d'une filière PRIMA de façon décalée, année après année (le dernier centre débutant en 2028-2029 et complétant sa filière en 2037-2038) :

2023-2024									
Années	ÉOCF 1	ÉOCF 2	ÉOCF 3	éorén-T	éorén-C2T	CSV T	CSV R	Nouveau centre	Total
1-2	2	2	2	4	2	5	2	2	21
3	1	1	1	2	1	2.5	1		9.5
4	1	1	1	2	1	2.5			8.5
5	1	1	1	2	1	2.5			8.5
6	1	1	1	2	1	2.5			8.5
7				2	1				3
8				2	1				3
9				1	1				2
10				1	1				2
11				1	1				2
total	6	6	6	19	11	15	3	2	68

alors, nous pourrions estimer l'évolution des coûts selon les tableaux ci-après, ceci sans prendre en compte les coûts du suivi scientifique et le soutien de l'OFC jusqu'en août 2022.

La non-linéarité de l'évolution observée est principalement due au fait qu'avec cette simulation, le développement des différentes filières de l'EOCF, du CSV T et de l'éorén-T se poursuit en même temps alors que le CSV R débute en tant que nouveau centre.

Année		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Nombre de classes		30	38	44	48	58.5	68	78.5	90
Chargé-e-s de mission	État	23'000	156'400	156'400	156'400	156'400	156'400	156'400	156'400
	Communes	0	0	0	0	0	0	0	0
Remplacements formations didactiques et langagières	État	22'664	26'671	26'671	26'671	41'785	59'566	76'458	78'236
	Communes	27'701	32'598	32'598	32'598	51'071	72'803	93'449	95'622
Remplacements pour 20 périodes de décharge par classe	État	31'847	40'339	46'708	50'954	62'101	72'185	83'332	95'540
	Communes	38'924	49'303	57'088	62'278	75'901	88'227	101'850	116'771
Matériel	État	4'500	12'000	9'000	6'000	15'750	13'500	15'750	17'250
	Communes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	État	82'011	235'410	238'780	240'026	276'036	301'652	331'940	347'426
	Communes	66'624	81'902	89'686	94'876	126'972	161'030	195'299	212'393
	Par élève : État	137	310	271	250	236	222	211	193
	Par élève : communes	111	108	102	99	109	118	124	118

Année		2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	2031-2032	2032-2033	2033-2034
Nombre de classes		102.5	115	128.5	135.5	142.5	149.5	155.5	160.5
Chargé-e-s de mission	État	156'400	156'400	156'400	156'400	156'400	0	0	0
	Communes	0	0	0	0	0	0	0	0
Remplacements formations didactiques et langagières	État	85'349	90'683	105'797	99'573	91'572	93'350	95'128	95'128
	Communes	104'315	110'835	129'307	121'701	111'921	114'095	116'268	116'268
Remplacements pour 20 périodes de décharge par classe	État	108'809	122'078	136'409	143'840	151'271	158'702	165'071	170'379
	Communes	132'989	149'207	166'722	175'804	184'887	193'969	201'753	208'241
Matériel	État	18'750	18'750	20'250	105'00	10'500	10'500	9'000	7'500
	Communes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	État	369'307	387'911	418'856	410'313	409'743	262'552	269'199	273'007
	Communes	237'304	260'041	296'029	297'505	296'808	308'063	318'021	324'508
	Par élève : État	180	169	163	151	144	88	87	85
	Par élève : communes	116	113	115	110	104	103	102	101

Année		2034-2035	2035-2036	2036-2037	2037-2038	2038-2039	2039-2040	2040-2041	2041-2042
Nombre de classes		164.5	167.5	169.5	170.5	170.5	170.5	170.5	170.5
Chargé-e-s de mission	État	0	0	0	0	0	0	0	0
	Communes	0	0	0	0	0	0	0	0
Remplacements formations didactiques et langagières	État	93'350	91'572	89'794	88'016	84'460	82'681	82'681	82'681
	Communes	114'095	111'921	109'748	107'575	103'228	101'055	101'055	101'055
Remplacements pour 20 périodes de décharge par classe	État	174'625	177'810	179'933	180'994	180'994	180'994	180'994	180'994
	Communes	213'431	217'323	219'918	221'215	221'215	221'215	221'215	221'215
Matériel	État	6'000	4'500	3'000	1'500	0	0	0	0
	Communes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	État	273'975	273'882	272'727	270'510	265'454	263'676	263'676	263'676
	Communes	327'525	329'244	329'666	328'790	324'444	322'270	322'270	322'270
	Par élève : État	83	82	80	79	78	77	77	77
	Par élève : communes	100	98	97	96	95	95	95	95

## **ANNEXE C : GLOSSAIRE**

AISN	Association for an international school in Neuchâtel
BEJUNE	Berne-Jura-Neuchâtel
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CIIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
COSM	Service de la cohésion multiculturelle
CPLN	Centre professionnel du Littoral neuchâtelois
CSVR	Cercle scolaire de Val-de-Ruz
CSVT	Cercle scolaire de Val-de-Travers
DEAS	Département de l'économie et de l'action sociale
DEF	Département de l'éducation et de la famille
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DFI	Département fédéral de l'intérieur
EM	École moderne
EOCF	École obligatoire de la Chaux-de-Fonds
éorén	Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel
éorén-C2T	Centre des Deux-Thielles de l'éorén
éorén-T	Centre des Terreaux de l'éorén
EPT	Équivalent plein temps
HEP	Haute école pédagogique
HEP-BEJUNE	HEP des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel
IB	Baccalauréat international
IRDP	Institut de recherche et de documentation pédagogique
ISN	International School of Neuchâtel
LCO	Langues et cultures d'origine
MER	Moyens d'enseignement romands
OFC	Office fédéral de la culture
OLA	Option académique « langues anciennes »
PEL	Portfolio européen des langues
PER	Plan d'études romand
PH	Pädagogische Hochschule
PRIMA	En lien avec le projet d'enseignement de l'allemand par immersion partielle aux cycles 1, 2 et 3
S2	Secondaire 2
SEO	Service de l'enseignement obligatoire
SFPO	Service des formations postobligatoires et de l'orientation
SG-CDIP	Secrétariat général de la CDIP
UNINE	Université du canton de Neuchâtel

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>1</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
1.1 Historique.....	5
1.1.1 <i>Constats relevés dans le document mis en consultation en mars 2016</i> .....	5
1.1.2 <i>Perspectives et objectifs selon le document mis en consultation en mars 2016</i> .....	7
1.1.3 <i>Évolution depuis la consultation de mars 2016</i> .....	8
1.2 Objectifs du présent rapport.....	10
<b>2. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION</b> .....	<b>10</b>
<b>3. OBJECTIFS ET PLAN D’ACTION DU CONSEIL D’ÉTAT</b> .....	<b>11</b>
3.1 Objectifs du Conseil d’État.....	11
3.2 Plan d’action du Conseil d’État.....	12
3.2.1 <i>Amélioration de l’enseignement des langues par une mise en pratique systématique des méthodes d’enseignement préconisées au plan cantonal et par le PER</i> .....	12
3.2.2 <i>Extension des échanges linguistiques aux cycles 2 et 3</i> .....	13
3.2.3 <i>Poursuite de l’expérience PRIMA jusqu’en fin de cycle 3, avec suivi scientifique</i> .....	13
3.2.4 <i>Mise en place d’au moins une filière PRIMA dans chaque centre scolaire à l’horizon 2038</i> .....	15
<b>4. TRAITEMENT DES MOTIONS 01.135 ET 08.157</b> .....	<b>16</b>
<b>5. TRAITEMENT DES POSTULAT 18.209 ET 18.210</b> .....	<b>18</b>
5.1 Postulat 18.209 : Pour une sensibilisation au suisse-allemand en fin de scolarité obligatoire.....	18
5.2 Postulat 18.210 : Pour que Neuchâtel redevienne exemplaire en LCO.....	18
<b>6. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES</b> .....	<b>19</b>
6.1 Redressement des finances.....	21
<b>7. RÉFORME DE L’ÉTAT ET CONSÉQUENCES SUR LE PERSONNEL</b> .....	<b>21</b>
<b>8. CONCLUSIONS</b> .....	<b>22</b>
<b>Annexe A : Résultats de la consultation</b> .....	<b>24</b>
<b>Annexe B : Coûts annuels de l’extension PRIMA pour chaque année scolaire jusqu’à 2041-2042</b> .....	<b>33</b>
<b>Annexe C : Glossaire</b> .....	<b>35</b>